

Forêts

Tropicales

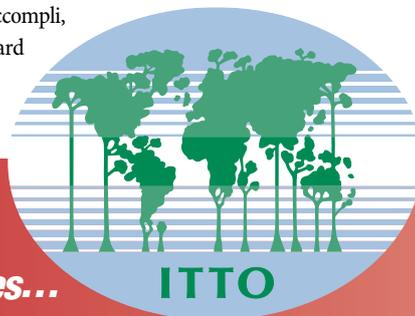
Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



Pérenniser les industries forestières

Toutes sortes de reproches ont été adressés à l'industrie forestière tropicale, trop souvent à juste titre. De l'exploitation forestière illégale à sa contribution aux guerres civiles, de violations des droits humains à la corruption des gouvernements, il est facile de trouver des rapports attribuant à l'industrie forestière une forte part de responsabilité pour cet état de choses et pour une myriade d'autres maux. Cependant, comme la plupart des généralisations, celle-ci n'est, au mieux, que partiellement vraie. Pour chaque entreprise prédatrice opérant dans le secteur forestier tropical, il y en a d'autres qui s'efforcent d'opérer légalement et dans un souci de durabilité, procurant des emplois et souvent beaucoup d'autres services sociaux comme des écoles et des services médicaux que les gouvernements ne peuvent ou ne sont pas disposés à

offrir. Etant donné que l'exploitation extractive des forêts continuera d'être une composante essentielle du développement économique dans la plupart des pays tropicaux, ces compagnies et entreprises seront la clef qui permettra de réussir une transition vers la durabilité dans les forêts tropicales. Comme le précise Laurance dans cette édition, les entreprises qui opèrent de façon durable et responsable se feront une place concurrentielle sur des marchés de plus en plus circonspects. Il faudrait reconnaître ce que certains ont accompli, et que d'autres ont opéré sans égard pour la durabilité et ont été dénigrés avec raison.



A l'intérieur ▶ PFNL ▶ GDF au Brésil ▶

Conversion de l'acajou ▶ Investissement dans les forêts tropicales...

Table des matières ▶

... Suite de l'éditorial

Quantifier les PFNL	3
Changement de réalités pour les gestionnaires de forêts tropicales	6
Des systèmes pour la GDF	9
Conversion de l'acajou	12
Mobiliser plus de capitaux pour les forêts	16
Pour une meilleure administration des produits forestiers en Inde ...	18
Décès d'un forestier	32

Rubriques

Rapport de bourse	20
Tendances du marché	22
Quoi de neuf sous les tropiques ? ..	24
Courrier des lecteurs	26
Formation	27
Ouvrages parus récemment	28
Réunions	30

L'actuel ralentissement économique mondial est susceptible d'avoir de graves incidences sur le secteur forestier tropical, en particulier sur les sociétés qui mettent en oeuvre des plans coûteux de gestion forestière durable, des systèmes d'achats publics de bois durables, etc.. Les apports financiers et les possibilités d'investissement pour les forêts tropicales sont déjà faibles, et sont encore susceptibles de diminuer à cause de la crise financière (p.16). Cette conjoncture déprimante fait qu'il est d'autant plus important pour de nombreux pays tropicaux que leur industrie forestière soit saine et durable.

Cependant que les apports financiers provenant du bois (encore la plus importante source de revenu des forêts tropicales dans la plupart des pays) baissent, de fortes réductions sont encore à prévoir en 2009 à cause du cercle vicieux d'un déclin des prix et de la demande (p.22). Les marchés traditionnels se contractent; les importations de bois tropicaux en UE ont chuté d'environ 20% en 2008. La Chine, encore le plus grand importateur de bois tropicaux, a poursuivi ses importations assez vigoureusement en 2008 mais la demande ralentit en 2009 à mesure que les marchés pour ses meubles en bois et d'autres produits finis en bois tropical importé périclitent. Les industries forestières tropicales seront probablement très éprouvées par le ralentissement économique, de nombreux emplois étant susceptibles de disparaître dans le secteur structuré à la suite de la fermeture de scieries. La Côte d'Ivoire en est un exemple troublant: trente unités de transformation de bois ont fermé et 7000 des 15 000 emplois directs du secteur forestier ont disparu pendant l'année terminée en mars dernier. Les projections indiquent une diminution de plus de 50% des exportations du secteur forestier en 2009, soit une baisse de plus de 100 milliards de francs CFA (plus de \$200 millions). L'impact de ce type de déclin est particulièrement brutal dans les pays tropicaux, où les options d'autres emplois sont souvent limitées et où les gouvernements manquent souvent de moyens pour mettre en oeuvre des mesures de relance efficaces.

Néanmoins, les pays tropicaux doivent faire le nécessaire pour soutenir les industries forestières durables pendant ces périodes troublées, notamment par des allègements fiscaux pour des achats d'équipement, la réduction des taxes à l'exportation, des baisses sur les prix/redevances, des programmes ou des subventions aux fins de restauration/réhabilitation des forêts, etc.. Certains pays ont déjà annoncé des mesures de relance dans certains de ces domaines. Mais presque tous les pays tropicaux doivent faire davantage pour développer des stratégies intérieures visant à promouvoir une industrie forestière forte et durable.

Quelles que soient les conditions économiques, l'OIBT continuera de promouvoir activement le commerce mondial de bois tropicaux issus d'une

production durable, en oeuvrant de concert avec une diversité de partenaires avisés de tous les domaines, y compris ONG, communautés locales et, bien entendu, représentants d'industries forestières responsables sérieusement attachées à travailler en faveur de la durabilité. Le nouveau Plan d'action de l'OIBT préconise de rechercher et d'élaborer des directives sur des codes de conduite volontaires pour les entreprises de l'industrie forestière, et de tester, adapter et considérer l'adoption de ces codes aux niveaux appropriés. Il existe déjà quelques codes de conduite nationaux et régionaux régissant diverses composantes du secteur forestier tropical, de sorte que l'OIBT collaborera étroitement avec les adeptes de ces codes dans le cadre de cette initiative.

Lorsqu'il sera intégralement financé, un programme thématique de 10 millions de dollars sur le développement et l'efficacité de l'industrie fournira un autre mécanisme à l'OIBT pour aider le secteur forestier des pays tropicaux à progresser vers la durabilité. Les objectifs de ce programme visent à i) augmenter la production, la transformation plus poussée et le commerce des bois tropicaux et d'autres produits et services issus de forêts gérées durablement et exploitées légalement; et ii) améliorer le rendement des transformations et de l'utilisation des bois tropicaux et des produits ligneux et non ligneux (PFNL), ces derniers revêtant une importance croissante pour beaucoup de pays tropicaux (p.3). Ce programme sera focalisé en particulier sur les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF) qui manquent souvent de capacité financière, humaine et technique pour appliquer des méthodes modernes en matière de technologie et de gestion.

Les activités porteront sur le soutien à la planification industrielle, à la promotion d'investissements, au développement des affaires et à la gestion des risques; la gestion améliorée de concessions; la mise au point de techniques efficaces de récolte et de transformation; l'utilisation des résidus et chutes de bois; le développement d'une production dendroénergique durable; l'organisation des filières d'approvisionnements commerciales et des réseaux de producteurs et le renforcement des associations intéressées de parties prenantes; et l'amélioration des compétences managériales et techniques dans les PMEF par le renforcement des capacités et des institutions, la formation et la gestion de réseaux.

Il faut que les industries forestières durables soient considérées comme faisant partie de la solution aux problèmes tels que la dégradation des forêts, le déboisement et la pauvreté dans les pays tropicaux. Les politiques et les programmes mis en oeuvre par l'OIBT, en coopération avec l'industrie et d'autres parties prenantes, aideront à y parvenir.

**Steve Johnson, Ramon Carrillo
et Tetra Yanuariadi
Co-rédacteurs**

Editorial Steven Johnson
Assistant de rédaction Kenneth Sato
Traduction Yvonne Cunningham
Mise en page DesignOne



Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en anglais, espagnol et français par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication où ils paraissent.

Imprimé avec des encres végétales sur papier contenant au minimum 80% de fibres recyclées à partir de déchets de consommation et 20% de pâte sans chlore originaire de forêts aménagées.

L'AFT est diffusé **gratuitement** à plus de 15 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse. L'AFT est également disponible en ligne à l'adresse www.itto.int

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center - 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tftu@itto.int
www.itto.int

Couverture Dépôt de grumes au Brésil. Photo: J. Carvalho

Un projet parrainé par l'OIBT cherche à remédier au manque d'information sur les produits forestiers non ligneux en Afrique centrale

par Cléto Ndikumagenge¹ et Precillia Tata Ngome

¹ Coordinateur du programme Forêt pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest, UICN

cleto.ndikumagenge@iucn.org



Artisanat: La confection de sacs en rotin est une importante source de revenu pour ces femmes. *Photo: IUCN*

C'est en Afrique centrale que la forêt tropicale est au deuxième rang des plus vastes superficies qu'elle couvre à travers le monde; elle abrite la faune et la flore africaines les plus diversifiées, notamment 400 espèces de mammifères, 1000 d'oiseaux et probablement plus de 10 000 de plantes, dont environ 3000 sont endémiques (Bikié *et al.* 2000; Partenariat pour les forêts du bassin du Congo 2005; Malaise 1997).

En Afrique centrale, comme dans beaucoup d'autres régions du monde, il existe peu d'information sur l'importance socio-économique des produits forestiers non ligneux (PFNL) et les impacts écologiques de leur exploitation. Il est certain que le bois contribue largement au produit intérieur brut --9% au Cameroun, 1% au Congo, 4,7% au Gabon et le 10% en République centrafricaine (Makon *et al.* 2005) -- mais le rôle incontestablement vital des PFNL ne se reflète que très peu dans les statistiques nationales.

Plus de la moitié de la population d'Afrique centrale participe à la récolte des PFNL pour se nourrir, se soigner et pour en tirer des revenus

Toutefois, en dépit de ce manque d'information, il ne fait aucun doute que les PFNL jouent un rôle important dans les économies locales de la région. Ainsi, plus de la moitié de la population d'Afrique centrale participe à la récolte des PFNL pour se nourrir, se soigner et pour en tirer des revenus (Ndoye *et al.* 1997; Ngwasiri *et al.* 2002).

Bénéficiant d'un financement de la part de l'OIBT et du Fonds commun pour les produits de base, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a mené une étude sous-régionale sur la gestion durable des PFNL au Cameroun, au Congo, au Gabon et en République centrafricaine, afin de remédier à ces lacunes d'information. Cette étude comportait: 1) un examen de documents concernant les chaînes de production et de commercialisation des PFNL; 2) l'identification, par zone géographique, des divers types de PFNL; 3) une recherche de terrain dans les principales zones de production des PFNL nationales et transnationales; 4) une recherche de terrain sur la commercialisation des PFNL

dans les secteurs ruraux et urbains; 5) une étude des filières optimales de vente des PFNL; 6) l'élaboration de plans d'action stratégiques locaux et nationaux pour la récolte et la commercialisation des PFNL; et 7) des recommandations au niveau sous-régional.

Cadres législatifs différents mais semblables

Les cadres législatifs et réglementaires qui régissent l'utilisation des produits de la flore et de la faune dans la sous-région diffèrent dans leur conception et leur application mais les problèmes auxquels ils sont confrontés se ressemblent. Des réformes ont été entreprises dans de nombreux domaines boisés et les gouvernements se sont également engagés en faveur d'autres réformes aux niveaux sous-régional et international.

Importance socio-économique des PFNL

L'étude a identifié les principaux acteurs impliqués dans la promotion des PFNL en Afrique centrale et leurs motivations respectives, et a mis au point une classification des PFNL selon leurs utilisations et leurs valeurs marchandes. Les acteurs principaux sont:

- *les communautés villageoises*, qui ramassent, récoltent, chassent et vendent les PFNL;
- *les communautés urbaines*, qui achètent et consomment les produits. Celles-ci comprennent les agents ou les commerçants qui mettent les PFNL sur le marché;
- *les institutions*: elles peuvent être publiques (ministères, centres de recherche, etc.) ou privées (sociétés d'exploitation forestière, agricoles, horticoles, et entreprises de transformation des PFNL, y compris des restaurants); et
- dans certains pays, comme au Cameroun, les conseils municipaux et les fonctionnaires élus locaux.

¹ Code du projet: CFC/ITTO68 FT PPD 19/01 Rev. 1 (I)

Principales motivations des acteurs

La motivation prédominante des acteurs quant à la récolte des PFNL est d'en tirer des revenus. Certains des PFNL sont utilisés directement pour soutenir la sécurité alimentaire locale, tandis que d'autres, tels les rotins, les feuilles de palmiers raphia utilisées pour la toiture d'habitations en République centrafricaine et l'écorce d'arbres à usage médicinal, sont transformés pour les valoriser sur le marché. Les activités de valorisation des PFNL s'intensifient pour satisfaire les besoins croissants de logements, de soins sanitaires et de ressources financières parmi les populations locales et riveraines et pour générer des revenus et des emplois.

Classification de PFNL selon l'utilisation

Bien qu'extrêmement divers, les PFNL peuvent être classés selon leur utilisation. On distingue deux grands groupes: ceux d'origine animale (gibier et autres produits de la faune), et ceux d'origine végétale. A l'intérieur de chacun de ces grands groupes, les types de produits peuvent entrer dans plusieurs catégories selon leur présence sur le marché et leur utilisation finale (Tableau 1). Le plus généralement, les PFNL servent d'aliments, de produits médicaux, à la pratique de thérapies magiques et d'artisanat.

Les PFNL en tant que produits médicaux

La phytothérapie traditionnelle utilise beaucoup de PFNL d'origine tant animale que végétale. Ils peuvent être frais ou secs: le choix dépend des parties utilisées et des possibilités de conservation. Nombreuses sont les différentes parties de plantes qui peuvent être utilisées, y compris les feuilles, les fleurs, les bourgeons, les racines, l'écorce, la sève, les gommages et résines, les pousses, les fruits et les noix. De même, les parties animales qui sont utilisées en tant que médicaments incluent les cheveux, les os, les dents, les cornes, les crottes, les griffes, l'estomac et certains autres organes (en particulier les viscères).

De nombreux produits pharmaceutiques sont préparés en utilisant des procédés de ramollissement, macération, broyage, trituration et carbonisation, et sont dans certains cas mélangés à des excipients comme l'eau, le lait, l'alcool, le jus de limette, le vin,

l'huile de palme, l'huile de pépins ou le beurre de karité. Les médicaments de PFNL sont à usage externe (baume, cataplasme, pansement de liniment, savon, lotion, etc.), ou interne (comprimés, électuaires, breuvages magiques ou sirops), ou sous diverses autres formes (par exemple cigarettes médicinales, lotions oculaires et suppositoires médicinaux).

Valeur marchande des PFNL en Afrique centrale

Les PFNL peuvent être regroupés selon leur valeur marchande et leurs utilisations:

PFNL à commercialiser avec valeur ajoutée: par exemple gomme arabique, *Rauvolfia vomitoria* (utilisée entre autres en tant que laxatif), *Xylopiya aethiopica* (utilisé comme épice et en médecine traditionnelle), miel, cire d'abeille, *Piper guineense* (utilisé comme épice);

PFNL pour l'alimentation quotidienne: feuilles de *Gnetum buchholzianum*, chenilles, champignons, feuilles de Maranthaceae, huile de palme, viande de brousse;

PFNL utilisés en artisanat local: par exemple rotins (cannes) comme ceux dérivés de *Laccosperma secundiflorum* et d'*Eremospatha macrocarpa*

PFNL pour usage médicinal et

PFNL ayant des vertus protectrices.

Contraintes et opportunités de gestion des diverses catégories

Les contraintes et les opportunités de gestion des PFNL diffèrent tant selon le produit (certains sont plus faciles à gérer que d'autres) et selon les parties prenantes intéressées – service public, communauté villageoise et fournisseur (Tableau 2).

Défis à venir pour les PFNL

Bien qu'ils soient utilisés depuis des centaines ou des milliers d'années, beaucoup de PFNL subissent la pression croissante de leurs récoltes. Pour chacun des quatre pays, les problèmes auxquels sont confrontés les PFNL, leurs utilisateurs et leurs gestionnaires sont décrits ci-dessous.

République centrafricaine

L'absence d'une politique cohérente: les PFNL ne sont pas suffisamment intégrés dans la politique de développement sectorielle

L'inefficacité de la législation sur les PFNL

La connaissance insuffisante des PFNL et de leur utilisation potentielle

Le manque de données sur les PFNL destinés à l'exportation

A l'exception de quelques produits, l'exploitation se fait sur une base individuelle

Produits de toutes sortes

Tableau 1. Catégories de PFNL

Produits d'origine végétale		Produits d'origine animale	
Catégorie	Description	Catégorie	Description
Aliments	Aliments et boissons (jus de fruit, noix, graines, racines, champignons, etc.)	Animaux vivants	Principalement vertébrés (mammifères, oiseaux, reptiles, animaux élevés/achetés en tant qu'animaux domestiques)
Fourrage	Aliments pour animaux ou abeilles (feuilles, fruits, etc.)	Miel et cire	Produits d'abeilles
Médicaments	Plantes médicinales (feuilles, écorce, racines) utilisées en médecine traditionnelle et/ou par l'industrie pharmaceutique	Viande et gibier	Viande de vertébrés, surtout mammifères
Parfums et cosmétiques	Plantes aromatiques produisant des huiles essentielles et d'autres produits utilisés en parfumerie	Autres produits comestibles	Surtout invertébrés comestibles comme des insectes (chenilles) et autres sous-produits animaux (par ex. oeufs, nids)
Colorants et tanins	Matières végétales (surtout écorces et feuilles)	Dépouilles et peaux	Dépouilles et peaux d'animaux utilisées à des fins diverses
Ustensiles, matériaux d'artisanat et de construction	Groupe hétérogène de produits, y compris bambou, fibres, etc.	Médicaments	Animaux entiers ou parties d'animaux, y compris divers organes utilisés à des fins médicinales
Produits d'ornement	Plantes entières utilisées comme ornement	Produits d'ornement	Animaux entiers ou parties d'animaux, y compris divers organes utilisés à des fins ornementales
Exsudats	Produits sous forme d'exsudats de plantes, tels que gommages, résines etc.	Autres produits d'animaux non comestibles	Os utilisés en tant qu'outils
Autres	Extraits de plantes utilisés comme insecticides et fongicides		

Source: Walter (2001)

Beaucoup d'usages

Tableau 2. Description de l'utilisation des PFNL, contraintes et opportunités

Catégorie de produit	Usage	Gestion	
		Contraintes	Opportunités
PFNL d'origine végétale	Aliment	<ul style="list-style-type: none"> Collecte/destruction d'habitat Saisonnalité des produits Difficulté d'obtenir des taux de récolte durables Difficulté de réglementer les récoltes et l'utilisation pour garantir la légalité 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des acteurs connaissent bien les produits Possibilités de domestication Possibilités de transformations Possibilités d'accroître l'accès à l'information commerciale Création d'emplois
	Médical et psychotropique	<ul style="list-style-type: none"> Connaissances lacunaires sur les produits (peu d'acteurs ont le privilège de connaissances adéquates) Difficulté de transformation (pour cause de toxicité et autres dangers) Notoriété des guérisseurs Difficulté d'accès à l'information Difficulté de réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de nouveaux produits (comestibles, médicinaux) et de produits chimiques grâce à la recherche scientifique Appel au savoir local
	Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> Récolte/destruction d'habitats Manque de sécurité concernant les ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'approvisionnement continu Effets secondaires dans d'autres secteurs (par ex. tissus pour meubles en rotin) Création d'emplois Développement de marchés nationaux
PFNL d'origine animale (par ex. reptiles, oiseaux et insectes)	Aliment	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté de domestication Destruction d'habitats Risques de prélèvements excessifs Difficulté de gestion durable des ressources Difficulté de collecte et d'accès aux données de récolte Difficulté de faire appliquer les règlements Braconnage 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de certains secteurs en réorientant l'usage des PFNL Facilité de mise en place d'un cadre réglementaire
	Médical et psychotropique	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de la ressource Notoriété des guérisseurs Difficulté d'accès à l'information 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de nouveaux produits grâce à la recherche scientifique Prise en compte du savoir local
	Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> Manque de garantie de disponibilité des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Facilité de mise en place de règlements

Source: Nguimbi (2006)

Les méthodes d'exploitation mal adaptées ont des impacts négatifs sur l'environnement
L'accès à des marchés prometteurs est limité: les récolteurs ne disposent pas de suffisamment d'information sur les prix obtenus pour leurs PFNL au-delà de leurs zones de production

Le manque d'organisation pour mieux commercialiser les produits

L'absence d'une politique encourageant davantage la transformation des PFNL.

Gabon

La législation attribue très peu d'importance aux PFNL (en particulier à ceux utilisés pour l'alimentation)

Aucune garantie de fourniture régulière aux marchés, occasionnant des problèmes de conservation (en particulier de denrées alimentaires), de transformation, de commercialisation et d'investissement

Le degré élevé d'exploitation ad hoc (non réglementée) des PFNL

La faible capacité d'investir dans le développement de produits

L'exploitation des PFNL est considérée comme une activité saisonnière qui contribue à l'amélioration des conditions d'existence des populations rurales et urbaines.

Cameroun

Le manque de synergie entre les structures de soutien et les divers acteurs impliqués

Des marchés limités et peu développés

Le manque de techniques de transformation et de conservation des produits

Le manque d'appui technique et institutionnel

Le manque de marchés appropriés

Le manque d'information sur les PFNL aux niveaux économique, des institutions et des politiques.

Congo

Aucune attention n'est accordée aux connaissances traditionnelles concernant l'exploitation, la gestion, la transformation et l'utilisation des PFNL

Le manque de participation des riverains à la gestion des forêts en général et à celle des PFNL en particulier

Une participation insuffisante de chercheurs et des autorités d'Etat, faisant obstacle à l'amélioration des connaissances scientifiques et technologiques

Le manque de participation efficace des acteurs du développement (ONG) en tant qu'interface entre les autorités et les communautés locales lors de l'élaboration de politiques.

Comment améliorer la situation?

Le Cameroun, le Gabon, le Congo et la République centrafricaine ont tous organisé des ateliers nationaux pour valider les politiques et un rapport final incorporant les résultats de ces ateliers est disponible auprès de l'OIBT (fi@itto.or.jp). Par le biais de ses programmes de travail biennaux et ses nouveaux programmes thématiques, l'OIBT poursuit son action sur la valorisation des PFNL et des autres services que fournissent les forêts.

Références

- Bikié, H., Ndoye, O. & Sunderlin, W. 2000. L'impact de la crise économique sur les systèmes agricoles et le changement du couvert forestier dans la Zone Forestière Humide du Cameroun. CIFOR Etude spéciale No. 27.
- Makon, S., Ngantou, D. & Ndikumagenge, C. 2005. Bilan et analyse des expériences de partenariats en gestion forestière dans le Bassin du Congo. OIBT, Yokohama, Japon, Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale, UICN, Gland, Suisse, et Programme sur les forêts d'Afrique centrale pour la lutte contre la pauvreté, Yaoundé, Cameroun.
- Malaisse, F. 1997. Se nourrir en forêt claire Africaine. Approche écologique et nutritionnelle. Les presses agronomiques de Gembloux.
- Ndoye, O., Ruiz Pérez, M. & Eyebe, A. 1997. Les marchés des produits forestiers non ligneux dans la zone de forêt humide au Cameroun. ODI Réseau foresterie pour le développement rural Development Forestry Network, Document 22c. Overseas Development Institute, Londres, Royaume-Uni.
- Nguimbi L. 2006. Etude sur la gestion durable des PFNL au Gabon. Rapport du projet CFC/ITTO/68FT PPD 19/01.
- Ngwasiri C., DjeR-Uam, N. & Vabi, M. 2002. Legislative and institutional instruments for the sustainable management of non-timber forest products (PFNL) in Cameroon. Past, present and unresolved issues. Projet de développement de foresterie communautaire, Yaoundé, Cameroun.
- Partenariat pour les forêts du Bassin du CONGO 2005. Les forêts du bassin du Congo : évaluation préliminaire. Partenariat pour les forêts du Bassin du CONGO/Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale, Washington, DC, Etats-Unis.
- Walter, S. 2001. Non-wood forest products in Africa: a regional and national overview. FAO Document de travail FOPW/01/1. FAO, Rome, Italie.

Changement de réalités pour les gestionnaires de forêts tropicales

Une autorégulation de l'industrie des forêts tropicales est nécessaire pour maintenir les marchés

Par William F. Laurance

Smithsonian Tropical Research Institute
Apartado 0843-03092,
Balboa, Ancón, Panama
laurancew@si.edu



Choix entre cultures et forêt: Culture de petite échelle au Gabon. Photo: W. Laurance

Si il existe une constante de nos jours, c'est que rien n'est constant. C'est assurément vrai pour la gestion des forêts tropicales. Ces dernières années, les moteurs sous-jacents du déboisement tropical ont profondément évolué, incitant des conservationnistes à réévaluer leurs stratégies de protection des forêts. Il est essentiel que les acteurs de l'industrie des bois tropicaux réfléchissent sur ces nouvelles réalités. Sinon, ils seront de plus en plus considérés comme une partie du problème de la conservation des forêts, plutôt qu'une partie de sa solution.

Les forêts tropicales disparaissent rapidement – actuellement au rythme d'environ 13 millions d'hectares par an

Les arguments développés ci-dessous s'appuient sur une dissertation récemment publiée (Butler & Laurance 2008). Certains aspects de ce mémoire sont inévitablement simplistes à cause de généralisations à travers de nombreux pays, nations et régions du monde tropical, mais l'argument général est largement valide.

Changer les moteurs du déboisement

Les forêts tropicales disparaissent rapidement – actuellement au rythme d'environ 13 millions d'hectares par an, selon la FAO (2005). Bien que ce taux soit resté plus ou moins constant pendant les dernières décennies, les causes fondamentales du déboisement ont changé de façon impressionnante – la plupart du temps passant du déboisement à des fins de subsistance dans les années 80, au déboisement à des fins industrielles plus récemment (Geist & Lambin 2002; Rudel 2005).

Ayant commencé vers la fin de la deuxième guerre mondiale, pour se poursuivre jusqu'à la fin des années 1980, le déboisement tropical a été en grande partie favorisé par les politiques des gouvernements en vue du développement rural. Celles-ci incluaient des prêts agricoles, des incitations fiscales et la construction de routes, toutes stimulées par la rapide croissance démographique des nations tropicales (Rudel 2005). Ces initiatives, particulièrement évidentes dans des pays tels que le Brésil et l'Indonésie, ont

encouragé d'importants afflux de colons aux frontières des forêts et ont souvent causé une perte alarmante de forêt.

La notion selon laquelle les paysans et les cultivateurs itinérants étaient responsables de la plupart du déboisement (Myers 1993) a provoqué la mise en place de stratégies de conservation, notamment de Projets intégrés de conservation et de développement (PICD), qui ont tenté d'établir le lien entre la conservation de la nature et le développement rural durable (McNeely 1988). De nos jours, cependant, peu nombreux sont ceux qui considèrent que les PICD ont réussi. Les critiques portent sur les faiblesses dans leur conception et leur exécution et sur le fait qu'en général les populations locales utilisaient les fonds des PICD pour soutenir leurs revenus, plutôt que pour remplacer les avantages qu'ils tiraient de l'exploitation de la nature (Brandon & Wells 1992; Ferraro 2001; Johannesen & Skonhøft 2005).

Mais plus récemment, les impacts des populations rurales sur des forêts tropicales semblent s'être stabilisés. Bien que la croissance démographique de nombreuses nations tropicales soit encore considérable, les fortes tendances d'urbanisation (sauf en Afrique subsaharienne) signifient que les populations rurales augmentent plus lentement, et même diminuent à certains endroits (ONU 2004). La popularité des programmes de colonisation à grande échelle des frontières a également diminué (Fearnside 1997; Rudel 2005). Si de telles tendances (illustrées par les exemples dans les diagrammes ci-dessous) continuent, elles pourraient commencer à alléger certaines pressions pesant sur les forêts provoquées par la petite agriculture, la chasse et le ramassage de bois de feu (Wright & Muller-Landau 2006).

Par ailleurs, la mondialisation des marchés financiers et l'essor dans le monde des produits de base ont (jusqu'à récemment) créé un climat très propice pour le secteur privé. Dans ces conditions, l'agriculture à grande échelle (cultures, élevage et plantation d'arbres) par des sociétés et des propriétaires fonciers riches se révèle de plus en plus être la cause directe la plus sensible de la déforestation (Rudel 2005; Nepstad *et al.* 2006). Le gonflement de la demande de grains et d'huiles comestibles, aiguillonné par

la soif de biocarburant dans le monde entier et l'élévation du niveau de vie dans les pays en développement, renforce cette tendance (Von Braun 2007; Scharlemann & Laurance 2008). En Amazonie brésilienne par exemple, on a assisté à une explosion de l'élevage en ranch à grande échelle, le nombre des têtes de bétail ayant plus que triplé (passant de 22 à 74 millions) depuis 1990 (Smeraldi & May 2008), en même temps que la culture industrielle du soja s'est aussi considérablement intensifiée.

D'autres activités industrielles, surtout les exploitations forestières, minières et pétrolières, jouent également un rôle critique mais indirect dans la destruction des forêts (Laurance *et al.* 2001; Asner *et al.* 2005; Finer *et al.* 2008). Ces industries sont des incitations économiques majeures à la construction de routes forestières, lesquelles permettent l'afflux de colons, chasseurs et mineurs dans les zones frontalières, entraînant souvent une perturbation rapide des forêts et des cycles de spéculation foncière (Walter 1987; Laurance 2001, 2004). Même les défenseurs les plus acharnés de la gestion durable des bois admettent que l'exploitation forestière industrielle dans les tropiques a catalysé plus de destruction des forêts que de conservation (Mason & Putz 2001).

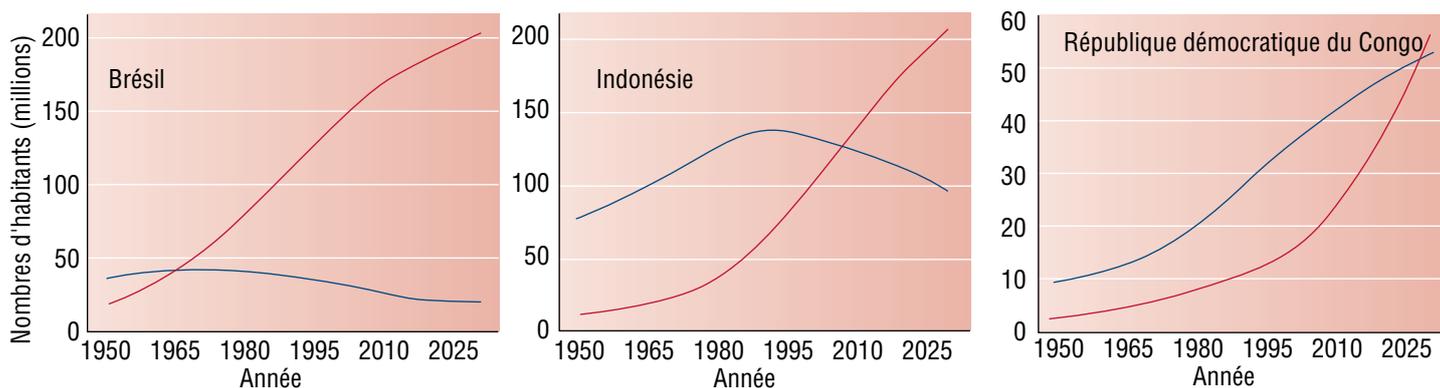
Changer les stratégies de conservation

Non seulement la récente accélération du déboisement à échelle industrielle est alarmante, mais elle fait apparaître également le potentiel de nouvelles opportunités pour la conservation des forêts (Butler & Laurance 2008). Plutôt que d'essayer d'agir sur des centaines de millions de colons dans les forêts tropicales – un défi propre à décourager – les promoteurs de la conservation concentrent de plus en plus leur attention sur un nombre beaucoup plus restreint de sociétés exploitant les ressources. Bon nombre d'entre elles sont des sociétés multinationales ou des entreprises du pays cherchant à pénétrer des marchés internationaux, ce qui les force à faire preuve d'une certaine sensibilité aux préoccupations croissantes des consommateurs et des parties prenantes à l'égard de l'environnement à l'échelle mondiale. En cas de manquement, l'image publique de ces sociétés est vulnérable et risque d'être attaquée.

A l'heure actuelle, peu de sociétés peuvent sans danger ne pas tenir compte de l'environnement. Un ensemble de plus en plus nombreux de groupes conservacionnistes vise les transgresseurs, mobilisent le soutien de boycotts par les consommateurs en organisant des campagnes de sensibilisation du public. Par exemple, après une croisade publique intense, Greenpeace a récemment fait pression sur les plus grands broyeurs de soja en Amazonie pour qu'ils introduisent un moratoire sur la transformation du soja, en attendant la mise au point d'un mécanisme de traçabilité permettant de garantir que leurs récoltes sont livrées par des producteurs respectueux de l'environnement (Kaufman 2007). Des boycotts précédents lancés par le Rainforest Action Network (RAN) ont incité plusieurs grandes chaînes de supermarchés des Etats-Unis, y compris Home Depot et Lowe's, à modifier leurs politiques d'achat pour favoriser les produits bois plus durables (Gunther 2004). RAN a également aidé à convaincre certaines des plus grandes sociétés financières du monde, y compris Goldman Sachs, JP Morgan Chase, Citigroup Inc. et la Bank of America Corp., de modifier leurs pratiques en matière de prêts et de financement des projets de foresterie (Graydon 2006).

Grandes villes

Populations urbaines (rouge) et rurales (bleu) dans certains grands pays tropicaux



Source: ONU 2004

Les impacts de ces activités sont loin d'être insignifiants. Les sociétés perçues comme étant 'coupables envers l'environnement' constatent rapidement le déclin de leurs parts de marché. Ainsi, la société asiatique de la pâte et du papier (APP), largement accusée de favoriser la destruction des forêts de Sumatra, a vu d'importants détaillants comme Office Depot, Walmart, Staples et Woolworths annuler leurs contrats de fourniture (Hance 200a). S'étant attiré le mécontentement de groupes environnementaux comme la Rainforest Alliance et le Fonds mondial pour la nature, l'APP pourrait être jugée en tant que partenaire commercial indésirable pendant longtemps.

De nombreuses industries, motivées soit par des craintes soit par une publicité défavorable, ont créé des coalitions affirmant que leurs membres sont attachés à promouvoir la durabilité de l'environnement. Ces groupes industriels comprennent l'*Aliança da Terra* des éleveurs en ranch d'Amazonie, la Roundtable on Sustainable Palm Oil dans le Sud-Est asiatique et le Forest Stewardship Council (FSC) pour l'industrie mondiale du bois. Les groupes écologistes se concentrent de plus en plus sur ces groupes commerciaux. Plutôt que de tenter de surveiller des centaines de sociétés différentes, les conservacionnistes estiment qu'ils peuvent avoir beaucoup d'influence simplement en faisant pression sur quelques points névralgiques de l'industrie. Par exemple, Greenpeace a dernièrement révélé que des géants de l'alimentation comme Nestlé, Procter & Gamble et Unilever utilisaient de l'huile de palmiers cultivés sur des terres récemment déboisées, bien que le contraire ait été affirmé à la Table ronde sur la durabilité de l'huile de palme (Anon. 2008). De même, le FSC a été vivement attaqué par les écologistes ainsi que dans le *Wall Street Journal* pour une variété de circonstances jugées être des manquements, telle l'approbation initiale des opérations de l'APP à Sumatra (Hance 2008b).

Les sociétés sont également influencées aussi bien par des 'carottes' que des 'bâtons'. Les entreprises commerciales qui achètent des produits durables s'allient de plus en plus les préférences du consommateur et peuvent réaliser des prix forts pour leurs produits écologiques. Ainsi, les ventes de produits en bois 'vert' aux Etats-Unis ont représenté 7,4 milliards de dollars en 2005, et ces ventes devraient atteindre 38 milliards en 2010 (Yaussi 2006). Le soutien des produits en bois éco-certifié est encore plus sensible en Europe. Malheureusement, un grand nombre des fournisseurs des industries de bois tropicaux et de produits bois, y compris la Chine, le plus grand exportateur de produits en bois du monde, sont encore en grande partie absents de ce créneau en expansion.

Leçons pour l'industrie des bois tropicaux

L'industrie des bois tropicaux est vulnérable face à des boycotts et à une publicité défavorable, pour au moins trois raisons. Premièrement, une petite proportion seulement des forêts tropicales affectées à la production (~5%) est légitimement éco-certifiée. Deuxièmement, comme indiqué plus haut, l'exploitation forestière est un moteur indirect mais toutefois majeur de la déforestation tropicale (Laurance 2000, 2001; Asner *et al.* 2005). Troisièmement, la corruption et le commerce illégal sont encore endémiques dans l'industrie (Smith *et al.* 2003; Laurance 2004),



Divers moteurs: Construction de routes pour l'exploitation forestière au Gabon.
Photo: W. Laurance

malgré les efforts déployés par l'OIBT et d'autres entités/initiatives telles FLEGT, COMIFAC, PFBC, AFLEG et FORCOMS qui visent à améliorer la gouvernance des forêts (Jensen, 2007; Mertens & Method 2008).

Les organismes de conservation ont déjà commencé à promouvoir un boycott total des bois indonésiens aux Etats-Unis, et envisagent d'étendre les interdictions à d'autres importateurs de bois. La perception généralisée selon laquelle les bois tropicaux importés par les fabricants chinois sont en grande partie d'origine illégale ou non durables (Ekström & Goetzl 2007; Rubin 2007) accroît les chances d'un boycott général des produits en bois chinois (Laurance 2008). Le Gouvernement chinois a récemment publié un projet de manuel de directives forestières à l'intention de ses compagnies opérant outre-mer, mais les exportations de bois du pays risquent encore fort d'être compromises sur des marchés sensibilisés.

Par ailleurs les sociétés nourrissent des espoirs vis-à-vis des pays importateurs de bois, en ce sens que, la Chine et d'autres pays ayant tendance à fabriquer des articles en bois à partir de grumes non transformées importées (Kozak & Canby 2007) – ce qui fournit localement peu d'emplois dans les nations exportatrices de bois – ils deviennent vulnérables à des réactions défavorables. Par exemple, les principales nations productrices de bois d'Afrique centrale – Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo et Gabon représentant collectivement presque 40% de tous les bois tropicaux exportés – réduisent leurs expéditions de grumes brutes et introduisent des lois visant à exiger la fabrication locale et la valorisation des produits du bois (Langbour & Gérard 2007).

En définitive, l'industrie des bois tropicaux peut s'attendre à un durcissement progressif de l'attitude des groupes écologistes et des consommateurs dans le cadre d'efforts plus généraux de lutte contre les impacts croissants de l'industrialisation et de la mondialisation sur les forêts. Bien que les acteurs de l'industrie des bois tropicaux soient nombreux à croire qu'il faut utiliser les forêts, sinon les perdre, et que c'est le meilleur moyen d'assurer leur pérennité (par ex. Armitage 1998; Pearce *et al.* 2002), l'industrie est l'un des exploitants les plus visibles – et donc les plus vulnérables – des forêts. A moins de s'acheminer avec dynamisme vers une auto-régulation efficace, elle sera de plus en plus la cible d'actions et de publicité défavorables. Le plus perspicace dans ces circonstances est de prendre très au sérieux la durabilité de l'environnement. C'est dans la logique des choses.

Références

Anon. 2008. How the palm oil industry is cooking the climate (<http://www.greenpeace.org/raw/content/international/press/reports/palm-oil-cooking-the-climate.pdf>); affiché le 8 novembre.
Armitage, I. 1998. *Directives pour la gestion des forêts tropicales 1. La production de bois*. Département des forêts de la FAO. Rome.
Asner, G. P. *et al.* 2005. Selective logging in the Brazilian Amazon. *Science* 310: 480–482.
Brandon, K. E. & Wells, M. 1992. Planning for people and parks: design dilemmas. *World Development* 20: 557–570.

Butler, R. A. & Laurance, W. F. 2008. New strategies for conserving tropical forests. *Trends in Ecology and Evolution* 23: 469–472.
Ekström, H. & Goetzl, A. 2007. Le marché des produits en bois tropical aux Etats-Unis. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 15/2: 3–6.
FAO. 2005. *Evaluation des ressources forestières mondiales*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
Fearnside, P. M. 1997. Transmigration in Indonesia: lessons from its environmental and social impacts. *Environmental Management* 21: 553–570.
Fearnside, P. M. 2001. Soybean cultivation as a threat to the environment in Brazil. *Environmental Conservation* 28: 23–38.
Ferraro, P. J. 2001. Global habitat protection: limitations of development interventions and a role for conservation performance payments. *Conservation Biology* 15: 990–1000.
Finer, M. *et al.* 2008. Oil and gas projects in the western Amazon: threats to wilderness, biodiversity, and indigenous peoples. *PLoS ONE*, doi:10.1371/journal.pone.0002932
Geist, H. J. & Lambin, E. 2002. Proximate causes and underlying driving forces of tropical deforestation. *BioScience* 52: 143–150.
Graydon, N. 2006. Rainforest Action Network: the inspiring group bringing corporate America to its senses. *The Ecologist*, February/March (http://www.ran.org/media_center/news_article/?uid=1849).
Gunther, M. 2004. Boycotts on timber products. *Fortune Magazine*, 31 May (http://money.cnn.com/magazines/fortune/fortune_archive/2004/05/31/370717/index.htm).
Hance, J. L. 2008a. Woolworths drops contract with APP, activist groups remain wary (http://news.mongabay.com/2008/0810-hance_woolworths.html); affiché le 10 août.
Hance, J. L. 2008b. The FSC is the 'Enron of forestry' says rainforest activist (http://news.mongabay.com/2008/0417-hance_interview_counsell.html); affiché le 17 avril.
Jensen, O. B. 2007. La certification des forêts en Indonésie. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 15/3: 10–12.
Johannesen, A. B. & Skonhoff, A. 2005. Tourism, poaching and wildlife conservation: what can integrated conservation and development projects accomplish? *Resource and Energy Economics* 27: 208–226.
Kaufman, M. 2007. New allies on the Amazon. *Washington Post*, 24 Avril (<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/04/23/AR2007042301903.html>).
Kozak, R. & Canby, K. 2007. *Forest Trends*, Issue 9, octobre.
Langbour, P. & Gérard, J. 2007. La transformation plus poussée en Afrique centrale. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 15/2: 7–10.
Laurance, W. F. 2000. Cut and run: the dramatic rise of transnational logging in the tropics. *Trends in Ecology and Evolution* 15: 433–434.
Laurance, W. F. 2001. Tropical logging and human invasions. *Conservation Biology* 15: 4–5.
Laurance, W. F. 2004. The perils of payoff: Corruption as a threat to global biodiversity. *Trends in Ecology and Evolution* 19: 399–401.
Laurance, W. F. 2008. The need to cut China's illegal timber imports. *Science* 319: 1184.
Laurance, W. F. *et al.* 2001. The future of the Brazilian Amazon. *Science* 291: 438–439.
Mason, D. J. & Putz, F. E. 2001. Reducing the impacts of tropical foresting on wildlife. In: Fimbel, R., Grajal, A. & Robinson, J. (editors), *The Cutting Edge: Conserving Wildlife in Managed Tropical Forests*. Columbia University Press, New York, Etats-Unis.
McNeely, J. A. 1988. *Economics and Biological Diversity: Developing and Using Incentives to Conserve Biological Resources*. UICN, Gland, Suisse.
Mertens, B. & Méthot, P. 2008. Amélioration de la gouvernance forestière en République du Congo. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 16/1: 10–11.
Myers, N. 1993. Tropical forests: the main deforestation fronts. *Environmental Conservation* 20: 9–16.
ONU. 2004. *Perspectives mondiales révisées d'urbanisation: la Révision 2000–2003*. Division de la population de l'ONU, New York, Etats-Unis.
Nepstad, D. C. *et al.* 2006. Globalization of the Amazon soy and beef industries: opportunities for conservation. *Conservation Biology* 20: 1595–1604.
Pearce, D., Putz, F. E. & Vanclay, J. 2002. Sustainable forestry: panacea or pipedream? *Forest Ecology and Management* 172: 229–247.
Rubin, H. 2007. Evolution du marché en Chine. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 15/2: 28.
Rudel, T. K. 2005. Changing agents of deforestation: from state-initiated to enterprise driven processes, 1970–2000. *Land Use Policy* 24: 35–41.
Scharlemann, J. & Laurance, W. F. 2008. How green are biofuels? *Science* 319: 52–53.
Smeraldi, R. & May, P. H. 2008. *The Cattle Realm: A New Phase in the Livestock Colonization of Brazilian Amazonia*. Amigos da Terra, Amazônia Brasileira, São Paulo, Brésil.
Smith, J. *et al.* 2003. Illegal logging, collusive corruption and fragmented governments in Kalimantan, Indonesia. *International Forestry Reviews* 5: 293–302.
Von Braun, J. 2007. *The World Food Situation: New Driving Forces and Required Actions*. International Food Policy Research Institute, Washington, D.C., Etats-Unis.
Walker, R. T. 1987. Land use transition and deforestation in developing countries. *Geographic Analysis* 19: 18–30.
Wright, S. J. & Muller-Landau, H. C. 2006. The future of tropical forest species. *Biotropica* 38: 287–301.
Yaussi, S. 2006. Year of the green builder. *Big Builder Magazine*, 15 avril (<http://bigbuilderonline.com/industry-news.asp?sectionID=367andarticleID=303214>).

Un projet OIBT a soutenu un partenariat public-privé en faveur de l'adoption de bonnes pratiques de gestion forestière en Amazonie brésilienne

Par João Olegário Pereira de Carvalho¹
José Natalino Macedo Silva²,
Benno Pokorny³,
César Sbogal⁴ et
Johan Zweede⁵

¹ Chercheur, Embrapa Amazonia Oriental, Belém, Brésil;
Coordinateur du projet OIBT PD 57/99 Rev.2 (F)

olegario.carvalho@gmail.com

² Directeur, Service forestier brésilien (Serviço Florestal Brasileiro), Brasília, Brésil
natalino.silva@florestal.gov.br

³ Consultant et chercheur associé, Faculté des sciences forestières et environnementales, Université de Freiburg, Allemagne
benno.pokorny@waldbau.uni-freiburg

⁴ Consultant et chercheur associé, Centre pour la recherche forestière internationale, Belém, Brésil
c.sabogal@cgia.org

⁵ Directeur exécutif, Institut des forêts tropicales, Belém, Brésil
zweede@ift.org.br



Foresterie 101: Activité de formation dans la zone du projet. Photo: J. Carvalho

L'exploitation du bois joue un rôle important non seulement dans l'économie de la région amazonienne mais également dans les processus destructifs touchant les forêts de la région. Une grande partie de l'exploitation forestière largement pratiquée en Amazonie de nos jours peut être considérée comme une exploitation minière parce qu'elle ne tient pas compte du potentiel de renouvellement de la ressource naturelle. Bien qu'elles soient en général hautement sélectives, les techniques opérationnelles inadéquates signifient souvent que la forêt restante est très endommagée. De plus, les forêts parcourues par les coupes sont légalement ou illégalement défrichées, brûlées et converties en terres agricoles. Au cours de ce processus, de nombreux animaux et plantes endémiques disparaissent (EMBRAPA/CIFOR 2000).

La gestion durable des forêts (GDF) basée sur l'application des pratiques d'exploitation à faible impact a été promue en tant que mécanisme valable grâce auquel le potentiel économique des forêts peut être réalisé tout en maintenant leurs valeurs environnementales et économiques. Mais, après plus de 30 ans de recherche dans la GDF, et malgré les résultats positifs obtenus par plusieurs projets de recherche conduits dans la région, les exploitants commerciaux hésitent encore à l'adopter. Ce qui a mené à une situation paradoxale dans laquelle les pratiques de GDF démontrées par la recherche ont été incorporées aux règlements de gestion forestière mais, dans la pratique, les entreprises du bois ne s'y conforment pas (EMBRAPA/CIFOR 2000).

Bien qu'elles soient en général hautement sélectives, les techniques opérationnelles inadéquates signifient souvent que la forêt restante est très endommagée.

En général les entrepreneurs ne croient pas aux avantages de l'introduction de bonnes pratiques dans leurs opérations et, par conséquent, ne les appliquent pas. Une étude diagnostique des projets de gestion forestière, conduite dans la région de Paragominas en 1995 par la Corporation brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA), l'Institut brésilien pour l'environnement et les ressources naturelles

renouvelables (IBAMA) et d'autres partenaires, a révélé qu'il était nécessaire de mettre sur pied des projets de démonstration à une échelle commerciale avec la participation active des entreprises du bois. Il était jugé d'une importance particulière de le faire en Amazonie orientale, la plus importante région productrice de bois: un projet de ce type viendrait compléter un projet OIBT en cours d'exécution dans la forêt de Tapajós dans la partie orientale de l'Etat de Pará (Embrapa 1997).

En conséquence, Embrapa, le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et d'autres institutions pertinentes de la région ont décidé de formuler le projet OIBT PD 57/99 Rev.2 (F) «Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase I». Il devait s'agir d'un projet modèle de GDF faisant intervenir en partenariat deux entreprises du bois locales (Silva *et al.* 2006). Ce projet a été approuvé et financé par l'OIBT en 1999 et son exécution par Embrapa et ses partenaires a démarré en 2000. Il a été achevé en 2008.

Stratégie du projet

L'idée maîtresse du projet était d'élaborer, tester, évaluer et diffuser un système de gestion forestière (SGF) qui serait appliqué par les entreprises du bois travaillant dans les conditions de production que l'on trouve typiquement dans les forêts de terra firme d'Amazonie brésilienne. Le SGF consiste en un ensemble d'outils conçus de manière à aider les entreprises forestières à planifier, mettre en oeuvre et suivre leurs opérations en vue de réaliser des bénéfices économiques dans les conditions environnementales et sociales courantes et prévisibles. Il comprend deux domaines d'intervention: sylviculture – le recours à des techniques et outils permettant d'améliorer le rendement économique et les conditions de travail des opérations en forêt (sylviculture avant, pendant et après les récoltes) et de réduire les impacts défavorables sur l'environnement; et planification économique et contrôle des opérations de l'entreprise – à savoir un système de rapport et d'analyse sur la production et les mouvements de fonds à l'appui d'une planification et d'une gestion efficaces.



Localisation: Les étudiants utilisent un GPS pour localiser une parcelle d'échantillonnage du projet.
Photo: J. Carvalho

Deux sociétés ont été choisies en tant que partenaires du projet: Juruá Florestal Ltda et Cikel Brasil Verde Madeiras Ltda. Toutes deux représentent un grand nombre d'entreprises forestières amazoniennes.

Au cours du projet, de nombreuses entreprises de la filière ont manifesté leur intérêt pour le projet et les outils mis au point

Après la mise au point des outils de sylviculture et de gestion, Juruá et Cikel ont testé et validé le prototype de SGF (SGF-P) à une échelle opérationnelle. Un système pour surveiller les impacts écologiques, sociaux et économiques du SGF a également mis au point et testé.

Le prototype de SGF **Outils forestiers**

En tant qu'éléments du SGF, les outils de sylviculture suivants ont été élaborés:

Directives techniques visant à réduire l'impact de la récolte: ensemble de procédures régissant les opérations de récolte en vue a) d'endommager l'environnement le moins possible, de préserver le potentiel des récoltes commerciales suivantes et de maintenir les services écologiques de base; b) de réduire les coûts des opérations, et c) d'accroître l'efficacité des opérations et réduire les pertes (Pokorny et al. 2005; Sabogal et al. 2000).

Directives techniques de sylviculture après la récolte: ensemble de procédures régissant les interventions sylvicoles après la récolte en vue a) de favoriser les taux d'accroissement des espèces désirées, écourtant ainsi les rotations; b) d'estimer la présence de régénération désirée, et c) d'améliorer la qualité des récoltes futures (Carvalho et al. 2006; Carvalho et al. 2008).

Logiciel pour la planification des récoltes et le suivi de la production (PLANEJO): programme informatique visant à améliorer la

planification de la gestion forestière afin d'accroître l'efficacité et la viabilité de l'entreprise et la surveillance des opérations forestières (Silva et al. 2007b); et

Directives pour la création de placettes d'échantillonnage permanentes et logiciel permettant de suivre l'accroissement et le rendement: outil permettant d'appliquer un système d'inventaire forestier continu à l'aide du logiciel Monitoramento de Florestas (MFT) pour gérer les données émanant des placettes. Ses principaux produits sont des tableaux sur les peuplements et des statistiques sur l'accroissement, la mortalité et le recrutement (Silva et al. 2005; Silva et al. 2007a).

Outils de gestion

Le prototype de SGF inclut plusieurs outils de gestion:

Manuel pour le suivi de la performance opérationnelle d'une entreprise: ensemble de procédures relié à un logiciel permettant d'enregistrer, analyser et faire rapport sur la performance opérationnelle de l'entreprise en vue de contrôler la qualité et les quantités et d'étayer les décisions concernant la gestion (Pokorny et al. 2008).

Manuel pour le suivi des opérations économiques des entreprises: manuel et logiciel associé permettant d'analyser la productivité et les coûts des opérations forestières (Pokorny et al. 2007); et

Manuel pour gérer et planifier les opérations d'une entreprise: système d'information intégré sur ordinateur permettant aux entreprises de gérer et planifier leurs opérations, par exemple en calculant les coûts et bénéfices, en analysant les investissements, par une documentation sur les méthodes de production et par la planification des activités (Pokorny et al. 2008).

Système de suivi et d'évaluation

Le projet a mis au point un outil permettant de surveiller les impacts sociaux, écologiques et économiques de la GDF, y compris ses impacts sur les communautés locales, ainsi que des procédures pour la surveillance des dégâts provoqués par les coupes (Martins et al. 2007). Les *Critères et indicateurs OIBT de l'aménagement durable des forêts tropicales* (OIBT 2005) ont été appliqués dans les unités forestières de gestion de Cikel (*Rio Capim*) et de Juruá (*Arataú et Santa Marta*) et un manuel d'audit des projets de gestion forestière a été mis au point en collaboration avec l'IBAMA. Ces procédures d'audit ont été appliquées de manière concluante par l'IBAMA et l'agence chargée de l'environnement de l'Etat de Para (SEMA) lors d'analyses de projets de gestion forestière exécutés en Amazonie dans des forêts publiques et privées. (Pokorny et al. 2006).

Formation

Le programme de formation s'articulait en trois volets. Les outils sylvicoles ont été introduits par le biais d'une formation intensive des forestiers et des praticiens dispensée au site de formation de l'Institut des forêts tropicales (*Instituto Floresta Tropical - IFT*) à Cauaxi et suivie d'un stage de formation sur le tas durant l'exécution des opérations de gestion forestière (inventaires pré-récolte, récolte, etc.); la qualité des opérations a été évaluée durant l'exécution du projet. Un mécanisme de transfert plus élaboré était nécessaire pour le troisième volet, qui concernait la diffusion des outils de gestion: ce mécanisme a pris la forme d'une participation intensive du personnel des entreprises aux processus de développement et de mise à l'essai afin de s'assurer que les outils étaient applicables et utiles et qu'ils couvraient toutes les activités des entreprises.

Diffusion des outils du SGF

Les résultats des diverses composantes du projet ont été décrits dans des documents de travail, dont certains ont été publiés dans des revues scientifiques internationales. Un certain nombre de publications visant des lectorats différents ont été produites et diffusées largement. Le projet a également eu largement recours aux médias tels que journaux, télévision, vidéos, dépliants et à l'Internet; des ateliers, conférences et séminaires ont été organisés pour présenter les résultats du projet et pour aider à évaluer les progrès accomplis.

Pour assurer la diffusion des réalisations du projet à un groupe plus large d'intéressés, deux visites de terrain ont été organisées à l'intention de sociétés forestières, exploitants, responsables, décideurs, conseillers, chercheurs et étudiants. En outre, le projet a donné à des chercheurs et à des étudiants diplômés l'occasion d'effectuer des recherches appropriées.

Importance critique de la participation des partenaires

Comme le prévoyait la stratégie du projet, la participation active de deux grandes entreprises du bois au développement et à la validation des divers outils relatifs à la sylviculture et à la gestion a énormément contribué à leur validité et à l'accueil favorable que leur a fait le secteur forestier. Les deux entreprises ont apporté une contribution importante en ressources humaines et financières. Au cours du projet, de nombreuses entreprises de la filière ont manifesté leur intérêt pour le projet et les outils mis au point. Dans de nombreux cas, le projet a été en mesure d'aider ces entreprises à mettre en oeuvre de bonnes pratiques de gestion forestière. En particulier, la collaboration avec l'IFT a facilité la diffusion des acquis du projet à un ensemble plus diversifié d'acteurs. La participation active de l'IBAMA en tant qu'autorité légale a aussi été extrêmement positive et a permis au projet de contribuer directement à l'amélioration à la fois de l'efficacité et du rôle des organismes gouvernementaux dans la promotion du SGF à travers la région. De plus, elle a amené l'IBAMA à décider, par l'entremise du Service forestier brésilien, de devenir partenaire actif dans la seconde phase du projet.

Enfin, un nombre impressionnant de spécialistes, experts et étudiants se sont activement investis en tant que partenaires ou collaborateurs durant le projet; la plupart des résultats du projet ont été réalisés grâce à leur collaboration et leur soutien, ce qui a grandement contribué à sa qualité et à la diffusion efficace de ses réalisations.

Adoption plus généralisée du SGF

Une stratégie pour le transfert du SGF aux entreprises du bois a été conçue pour la seconde phase du projet. Les outils du SGF seront diffusés largement aux acteurs pertinents en renforçant les centres de formation et les universités dans la région amazonienne pour leur donner les capacités de transférer les outils de GDF aux entreprises du bois et aux agences gouvernementales chargées de l'environnement et responsables de la gestion des forêts. Les effets directs et indirects de ce transfert seront évalués pour affiner les outils et les stratégies en vue de leur diffusion.

La seconde phase du projet, qui sera mise en oeuvre par EMBRAPA, fera intervenir un éventail de partenaires, y compris le Ministère de l'environnement par l'intermédiaire d'IBAMA et son Centre national

de soutien à la gestion des forêts (CENAFOR), le Programme national brésilien sur les forêts, le Service forestier et l'IFT. CIFOR et l'université de Freiburg fourniront l'appui institutionnel. Un certain nombre d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales de la région participeront au projet et en bénéficieront.

Références

- Carvalho, J. Silva, J. & Silva, M. 2006. Anelagem de árvores e plantio em clareiras como silvicultura pós-colheita em floresta natural na Amazônia brasileira. In: *Forest 2006: 8th Congresso e Exposição Internacional sobre Florestas. I Seminário Estadual de Resíduos Sólidos*. Vol 1: 179–181.
- Carvalho, J., Silva, J., Silva, M., Nobre, D., Taffarel, M. & Gomes, J. 2008. *Diretrizes técnicas preliminares para a silvicultura pós-colheita na Amazônia brasileira*. Embrapa, Belém, Brésil.
- Embrapa 1997. *Diagnóstico dos projetos de manejo florestal no estado do Pará—Fase Paragominas*. Embrapa/CPATU, Belém, Brésil.
- Embrapa/CIFOR 2000. *Sustainable management of production forests at the commercial scale in the Brazilian Amazon—project proposal*. Embrapa, Belém, Brésil.
- Martins, D., Pokorny, B., Steinbrenner, M., Ferreira, F., Fernandes, T., Frazão, A. & Galdino, M. 2007. *Os impactos sociais do bom manejo florestal—manual de parâmetros sociais para o manejo florestal*. Embrapa/CIFOR/ITTO, Belém, Brésil.
- OIBT 2005. *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales, modèle de rapport inclus*, OIBT, Yokohama, Japon.
- Pokorny, B., Carvalho, J., Silva, J., Martins Filho, S., Silva, I., Silva, M. & Ruschel, A. 2007. *Monitoramento Econômico de Operações Florestais—MEOF*. Embrapa, Belém, Brésil.
- Pokorny, B., Carvalho, J., Silva, J., Puerta, R., Ruschel, A. & Silva, U. 2008. *Monitoramento Operacional do Manejo Florestal—MOP*. Embrapa, Belém, Brésil.
- Pokorny, B., Sabogal, C., Galvão, C.A., Mendonça, R., Silva, J., Carvalho, J., Puerta, & Zweede, J. 2006. *Manual de vistoria de campo para planos de manejo florestal madeireiro na Amazônia*. Embrapa/IBAMA, Belém, Brésil.
- Pokorny, B., Sabogal, C., Silva, J.N.M., Bernardo, P., Souza, J., & Zweede, J. 2005. Compliance with reduced impact harvesting guidelines by timber enterprises in terra firme forests of the Brazilian Amazon. *International Forestry Review* 7(1): 9–20.
- Sabogal, C., Silva, J., Zweede, J., Pereira Júnior, R., Barreto, P. & Guerreiro, C. 2000. *Diretrizes técnicas para a exploração de impacto reduzido em operações florestais de terra firme na Amazônia brasileira. Documentos 64*. Embrapa, Belém, Brésil.
- Silva, J., Carvalho, J., Oliveira, L., Barros, P., Silva, U., Melo, M., Silva, M., Ruschel, A. & Lopes, J. 2007a. *Monitoramento de florestas—MFT*. Embrapa, Belém, Brésil.
- Silva, J., Carvalho, J., Pereira, J., Ruschel, A., Puerta, R. & Martins Filho, S. 2007b. *Planejamento da colheita e controle da produção florestal—PLANEJO*. Embrapa, Belém, Brésil.
- Silva, J., Lopes, J., Oliveira, L., Silva, S., Carvalho, J., Costa, D., Melo, M., Tavares, M. & Barros, P. 2005. *Diretrizes para instalação e medição de parcelas permanentes em florestas naturais da Amazônia brasileira*. Embrapa, Belém, Brésil.
- Silva, J., Pokorny, B., Sabogal, C., Carvalho, J. & Zweede, J. 2006. Partenariat pour une bonne gestion forestière. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 14(4): 10–13.

Conversion de l'acajou

Le Pérou s'efforce de surveiller le commerce d'une espèce de bois en péril et de contribuer à sa durabilité

par Ivan Tomaselli¹
et Sofia R. Hirakuri²

¹ STCP Engenharia de Projetos Ltda, Directeur
tomaselli@stcp.com.br

² STCP Engenharia de Projetos Ltda, Consultant principal
sofia@stcp.com.br



Un fût de valeur: Un énorme acajou au Pérou. Photo: J. Grogan

L'acajou grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) est une espèce de bois commerciale importante au Pérou et dans d'autres pays producteurs. Son aire de répartition naturelle s'étend d'Amérique centrale aux régions sud-américaines du Pérou, de la Bolivie et du Brésil. Ces dernières années, le Pérou a été le plus grand exportateur au monde du bois d'acajou et l'un des derniers pays possédant des populations considérables de cette espèce à l'état naturel.

L'acajou a été fortement exploité du fait qu'il réalise des prix élevés sur le marché international, ce qui, dans certains cas, a encouragé l'exploitation forestière illégale. Les pays où le bois de cette espèce fait l'objet d'un commerce sont tenus de surveiller leurs populations d'acajou parce que les exportations sont réglementées par la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES), cette espèce étant inscrite à l'annexe II de CITES depuis 2002.

L'acajou a été fortement exploité du fait qu'il réalise des prix élevés sur le marché international, ce qui, dans certains cas, a encouragé l'exploitation forestière illégale.

Selon les prescriptions de CITES en la matière, entrées en vigueur pour l'acajou grandes feuilles en novembre 2003, les exportations d'acajou sont autorisées par les organes de gestion CITES nationaux, sur la base de rapports émettant un avis de commerce non préjudiciable (ACNP) et de la délivrance de permis d'exportation. De nombreux pays adaptent leurs législations afin d'appliquer à la lettre les règlements de CITES. L'émission d'ACNP en bonne et due forme est une démarche relativement complexe, car elle exige des informations sur la population existante et sa dynamique et, en conséquence, beaucoup de pays producteurs d'acajou ont affirmé qu'ils avaient des difficultés à se conformer entièrement aux règles de CITES.

Le Pérou a constamment mis à jour ses règlements pour améliorer la gestion des forêts, y compris les contrôles de l'exploitation forestière et du commerce. Le pays a récemment mis à jour et reformulé sa

législation en passant une nouvelle loi sur les forêts, promulguée par un décret le 30 juin 2008.

En dépit des tentatives d'améliorer sa législation et les règles des échanges, et compte tenu d'une réduction considérable des volumes et de l'importance du commerce d'acajou du Pérou, cette question fait encore l'objet de controverses et, jusqu'à récemment, le commerce d'acajou du Pérou figurait dans le processus d'Etude sur le commerce important (ECI) de la CITES.

Loi forestière au Pérou

Jusqu'à récemment, l'exploitation forestière au Pérou était régie par la Loi N° 27308 de 2000 et ses mesures d'accompagnement, à savoir le *Decreto Supremo* 014/2001-AG, promulgué en 2001. Aux termes de cette loi, l'exploitation n'est autorisée par l'autorité compétente qu'après l'approbation d'un plan de gestion forestière et d'un plan annuel des opérations (*Plano de Operación Annual - POA*). Le plan de gestion prend en considération plusieurs critères, notamment un diamètre minimal d'abattage de 75 centimètres et la préservation de 10% des arbres pour faciliter une régénération adéquate (semenciers). En 2002, compte tenu de la nécessité d'assurer la pérennité des forêts nationales, et suite à un débat national, le Pérou a adopté une nouvelle stratégie forestière (OIBT 2006).

La réglementation CITES et la récente ratification de l'Accord de libre-échange (ALE)/*Tratado de Libre Comercio* (TLC) signé en 2006 avec les Etats-Unis, ont forcé le Gouvernement péruvien à adopter des mesures plus strictes pour contrôler le commerce de l'acajou. Le TLC contient un chapitre spécial sur l'industrie forestière, exigeant du Pérou qu'il mette en vigueur de nouveaux mécanismes de réglementation et de contrôle. Qui plus est, en dépit des efforts du Gouvernement péruvien pour améliorer ses lois et règlements afin d'appliquer les règles de la CITES, la législation péruvienne est actuellement classée dans la «catégorie 2» de la classification de CITES concernant l'efficacité des lois, et plusieurs modifications pour améliorer la législation, ainsi que la mise en place de nouveaux mécanismes pour améliorer le contrôle de l'origine du bois à exporter, seront nécessaires pour passer à la «catégorie 1».

Caractéristiques principales de la nouvelle loi sur les forêts

L'ALE récemment conclu avec les Etats-Unis a stimulé non seulement les modifications apportées à la loi péruvienne sur les forêts, mais aussi l'introduction d'autres changements qui sont en général conformes aux prescriptions de la CITES. Certains des changements proposés dépassent le cadre de la législation forestière, mais ils sont également importants car ils incluent des dispositions du code pénal sur l'application de la loi forestière, des mesures réglementaires liées à la confiscation de bois et d'autres aspects. Une décentralisation de l'administration des forêts a eu lieu à la fin 2008, stimulée par la rapide entrée en vigueur de la nouvelle loi forestière et d'autres lois connexes régissant les ressources forestières. Les décisions et principaux changements qui devront être pris en compte dans les cadres institutionnels et juridiques et dans les procédures administratives concernant la gestion des forêts et le commerce des produits forestiers sont:

- Sur la base de la nouvelle loi forestière, l'INRENA a été remplacée par l'autorité nationale chargée des forêts et de la faune, qui relève du Ministère de l'agriculture (MAG);
- L'autorité nationale chargée des forêts et de la faune et 25 administrations régionales seront directement chargées de gérer et contrôler le secteur forestier;
- Le rôle d'OSINFOR (*Organismo Supervisor de los Recursos Forestales Maderables*) sera élargi à celui d'«auditeur national» et de responsable de la fixation des quotas d'exportation pour les espèces de bois protégées, des vérifications sur le terrain et de l'approbation des POA et d'autres questions;
- Toutes les espèces de bois inscrites à la CITES devront faire l'objet d'une vérification avant les abattages;
- Les aires protégées et autres questions relatives au milieu forestier relèveront du Ministère de l'environnement; et
- Tout le matériel utilisé pour la récolte et le transport du bois (par ex. débusqueurs et camions) devront être munis de GPS à utiliser dans le cadre d'un système de traçabilité.

Le gouvernement étudie certaines autres questions concernant le secteur forestier et la CITES, à savoir:

- Le code pénal sera mis à jour de manière à incorporer des dispositions spécifiques relatives au commerce international et national de spécimens et d'espèces protégés, ainsi que des dispositions concernant les enquêtes;
- La révision de la législation a été considérée importante pour:
 - i) Éviter/empêcher la création des coûts de transaction inutiles, surtout en rapport avec la loi forestière et l'élaboration des plans de gestion forestière;
 - ii) Relâcher les restrictions et les contrôles relatifs aux forêts plantées, au bois et autres produits des plantations forestières.
- Trouver des solutions adéquates pour traiter les bois confisqués.

Administration des forêts

Jusqu'à une date récente, l'Institut national pour les ressources naturelles (INRENA), établi en 1992, était l'organe de gestion de la CITES au Pérou. En vertu de la nouvelle loi sur les forêts, cette fonction est désormais assurée par l'Autorité nationale chargée des forêts et de la faune, tandis que la faculté de foresterie de l'Université nationale d'agronomie La Molina (*Universidad Agraria La Molina - UNALM*), continuera d'agir en tant qu'autorité scientifique de la CITES.

OSINFOR, créé en 2000 par Loi N° 27308, fait désormais partie de l'INRENA, agissant en tant qu'agence chargée de surveiller la conformité aux plans de gestion forestière dans les concessions productrices de bois d'oeuvre. Depuis la promulgation de la nouvelle loi sur les forêts, l'OSINFOR est devenu une agence indépendante (Decreto Legislativo N° 1085, du 28 juin 2008) et devrait maintenant jouer un rôle beaucoup plus grand, couvrant la surveillance, le contrôle et l'application de la loi forestière, y compris la fixation des quotas d'exportation et d'autres aspects.

Limitations des institutions

Les principales faiblesses institutionnelles se répercutant sur la mise en application des règlements de CITES au Pérou sont liées au manque de fonds et de ressources humaines (en particulier de personnel qualifié) et à la faiblesse de l'infrastructure sur le terrain.

Pour bien appliquer les règlements de CITES il faut avoir en place une structure capable d'émettre des ACNP (c'est-à-dire un processus scientifique capable de prouver que le prélèvement ne menace pas la survie des espèces), ce qui nécessite la collecte d'une quantité d'informations significatives. Le Pérou, comme beaucoup d'autres pays où l'acajou est présent, ne dispose pas encore d'un inventaire fiable de l'acajou; pas plus qu'il n'a d'informations suffisantes sur sa sylviculture, la dynamique de sa population et d'autres aspects, ce qui crée des difficultés pour émettre des ACNP rigoureux pour l'espèce.

Malgré ces problèmes, le Pérou a fait des progrès. En 2006, par exemple, l'UNALM a informé le Groupe de travail sur l'acajou de la CITES (MWG) que le pays améliorerait ses capacités d'émission des ACNP, essentiellement grâce à un projet financé par l'OIBT qui visait à engager une étude spécifique sur les populations d'acajou. Il a été suggéré de créer un comité technique pour épauler l'autorité scientifique de manière à renforcer ses capacités. Ce serait l'occasion d'impliquer d'autres parties prenantes, notamment les représentants d'ONG et du secteur privé, et un moyen de réduire les conflits et d'accroître la transparence du processus.

Commerce

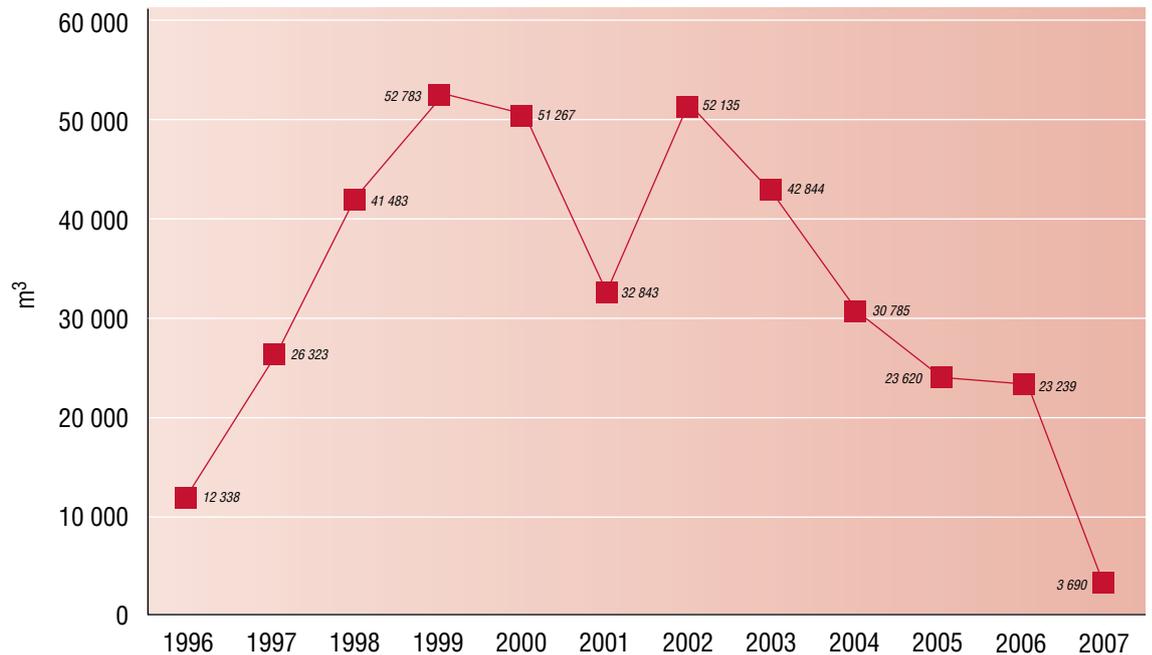
Les exportations de l'industrie forestière du Pérou comprennent pour la plupart des sciages d'un nombre relativement limité d'espèces. Les sciages exportés au cours des dernières années ont représenté en moyenne environ deux-tiers (en valeur) de toutes les exportations de produits ligneux. L'exportation d'acajou est assez importante et jusque récemment se montait à près de 80% de la valeur totale des exportations de sciages.

Les statistiques sur la production de sciages d'acajou au Pérou sont dispersées et varient selon les sources disponibles (OIBT 2004, WWF-Pérou 2002, INRENA 2007). Dans les années 50, la production de sciages a atteint environ 10 000 m³ par an et représentait 15 000 m³ en 1975. A partir de 1975, elle est rapidement passée à un chiffre record de 77 552 m³. Dans les années suivantes, la production a constamment diminué, tombant de 61 588 m³ en 1999, à 44 246 m³ en 2005, et à 30 705 m³ en 2006.

Le mécanisme adopté par le Pérou pour se conformer aux règles de la CITES est fondé sur des quotas d'exportation de sciages. Depuis 2004, le Gouvernement péruvien fixe un quota d'exportation pour chaque année sur la base d'un rapport publié par l'autorité scientifique nationale de la CITES.

En déclin

Volume des exportations d'acajou du Pérou (1996-2007)



Source: Adex 2008

Le graphique ci-dessus montre l'évolution du volume annuel total des exportations de 1996 à 2007. En 2002, les exportations de sciages d'acajou ont atteint leur point culminant à légèrement plus de 52 000 m³, correspondant en valeur à 55 millions de dollars EU. L'augmentation du volume résultait essentiellement des restrictions imposées par le Brésil sur les exportations d'acajou. Le volume des exportations a chuté à moins de 43 000 m³ en 2003, mais la valeur s'est maintenue au niveau élevé d'environ 47 millions de dollars (OIBT 2004) grâce à l'augmentation des prix. Depuis, les exportations d'acajou ont fortement diminué, soit à 3700 m³ seulement en 2007. Leur volume a encore baissé en 2008.

L'association des exportateurs du Pérou (ADEX) considère que la réduction des exportations d'acajou est une preuve de l'engagement du pays à garantir la durabilité de l'espèce et affirme que, ces dernières années, tout le bois d'acajou exporté du Pérou est originaire de sources légales.

Le Pérou a contingenté l'acajou en tenant compte du nombre d'arbres qui peuvent être récoltés

L'autorité scientifique péruvienne de CITES avait fixé un quota d'acajou de 4983 m³ pour 2007, mais le volume exporté a été inférieur (environ 3700 m³). Cette différence serait attribuable à des stocks existant dans la chaîne de production qui devaient être exportés en 2008. Pour 2008, l'autorité scientifique avait d'abord fixé un quota de 755 arbres, mais ce nombre a été révisé à un quota maintenant officiel de 715 arbres, calculé en fonction de facteurs de conversion adoptés par le gouvernement et correspondant à un volume de 3475 m³ de sciages exportables.

Ce quota a été fixé compte tenu de parterres de coupe situés dans 13 concessions et de 3 autorisations spéciales de prélèvement. L'INRENA a fait savoir que ce quota, basé sur des évaluations de l'UNALM, ne représentait que 2% du nombre total d'arbres d'acajou commercialisables.

Le Pérou a contingenté l'acajou en tenant compte du nombre d'arbres qui peuvent être récoltés. Les facteurs de conversion appliqués pour convertir le volume d'arbres en volume final de produits définissent ainsi le quota en mètres cubes exportables. D'autres pays ont adopté une approche analogue dans différentes situations et le débat sur la fiabilité et l'efficacité de ces facteurs de conversion dans le cas du bois se poursuit.

Facteurs de conversion de bois rond en sciages

Le système de facteurs de conversion institué au Pérou pour fixer les quotas d'exportation d'acajou a été controversé. Les facteurs de conversion appliqués pour calculer ces quotas ont été abaissés, indiquant que le Pérou a reconnu que les coefficients utilisés dans le passé étaient trop élevés. En 2008, prenant en considération la *Résolution Jefatural* N° 002-2008, l'INRENA a établi de nouveaux facteurs de conversion pour l'acajou. Les nouveaux coefficients sont les suivants:

- du volume de l'arbre à la grume récoltée: rendement de 71% (compte tenu de 29% en pertes dues aux défauts naturels de l'arbre);
- de la grume aux sciages: rendement de 52%;
- classe destinée à l'exportation: 70% du total des sciages produits.

Par conséquent, 26% seulement du volume de l'arbre sur pied peut être pris en considération pour calculer les quotas des exportations de sciages. Il est intéressant de noter que le facteur de conversion de sciages a été rapporté dans une étude de la FAO effectuée en 1978 (il y a plus de 30 ans) et que le pourcentage exportable était basé sur l'information relative au classement communiquée par l'association des Etats-Unis NHLA (National Hardwood Lumber Association). Aucune preuve technique ne confirme que ces coefficients sont représentatifs dans le cas du Pérou.

Le recours à des facteurs de conversion comme base pour réguler l'industrie du bois et définir des quotas d'exportation a été discuté dans de nombreux pays, en général avec peu de perspectives pratiques concernant son application. Il convient de noter que les facteurs de conversion peuvent être affectés par qualité de la grume et ses dimensions, l'efficacité des coupes et de la transformation, la technologie, la formation, les besoins du marché et d'autres facteurs.

Les difficultés de la mise au point de facteurs de conversion utiles sont mises en lumière dans un rapport récemment établi par Kometter & Marvi (2007). Ce rapport décrit, dans le cas de l'acajou, une méthodologie pour estimer le rendement par arbre en sciages de classe destinée à l'exportation. Les équations élaborées sont basées sur 255 arbres d'acajou ayant un db allant de 75 à 160 centimètres. Les résultats prouvent que le coefficient de rendement pour des arbres dans une certaine classe de diamètre peut varier de plus de 50%.

De tels facteurs ne peuvent pas être appliqués au niveau de l'entreprise. En fait, si le facteur de conversion moyen est appliqué au niveau de l'entreprise, il risque d'engendrer des pénalités contre les entreprises qui sont plus efficaces dans la transformation du bois et d'ouvrir une porte d'accès au marché pour le bois illégal. Ainsi, l'adoption des facteurs de conversion à l'échelle du pays peut également stimuler l'illégalité et la corruption.

Les facteurs de conversion peuvent être un outil important pour des gestionnaires de forêts, mais leur efficacité dépendra de la façon dont ils sont élaborés, et particulièrement de leur mode d'application. Il semble peu probable qu'un facteur de conversion unique puisse jamais s'adapter à toutes les situations, compte tenu de toutes les composantes particulières; le coût de la mise au point de facteurs de conversion pour toutes les situations serait trop onéreux. Une alternative possible est de considérer l'application de facteurs de conversion comme étant un premier critère pour juger de la conformité aux règlements et/ou aux quotas et, dans le cas d'écarts significatifs de la norme, de décider s'il est nécessaire de procéder à un contrôle supplémentaire sur le terrain.

Analyse et conclusions

Malgré beaucoup d'effort et de certains progrès, le Gouvernement péruvien a constaté qu'il était difficile de mettre en place un système de réglementation rentable et efficace pour éviter l'exploitation forestière illégale. Les permis d'exportation pour les espèces CITES comme l'acajou sont délivrés d'année en année, sans stratégie à long terme, ce qui a limité les investissements dans ce secteur. En outre, bon nombre de concessions forestières ne sont pas opérationnelles et la proportion du bois originaire de petites propriétés terriennes a augmenté, rendant les contrôles d'autant plus difficiles.

L'autorité scientifique de CITES a présenté un rapport (Lombardi 2008) sur l'établissement d'un quotas d'exportation pour l'acajou. Ce rapport s'inspire en grande partie des résultats du projet OIBT (PD 251/03) exécuté au cours des dernières années, lequel a analysé des évaluations de la population d'acajou et entrepris des études de succession. Les quotas ont été fixés en fonction du nombre d'arbres à récolter, en recourant aux facteurs de conversion présentés ci-dessus pour définir en volume des quotas d'exportation de sciages. L'application de facteurs de conversion pour estimer un quota d'exportation national ne semble pas problématique, mais les difficultés surgissent lorsqu'il s'agit d'appliquer ces facteurs individuellement au niveau d'une entreprise.

Les facteurs de conversion sont affectés par un grand nombre de variables et il ne convient pas de prendre en compte uniquement les valeurs moyennes pour évaluer la conformité aux dispositions de la CITES et à d'autres conditions au niveau de l'entreprise. Les facteurs de conversion au niveau de l'entreprise devraient être appliqués en tant que premier critère d'évaluation, les écarts significatifs de la moyenne nécessitant une étude plus poussée. Appliquer les lois forestières sur la base d'un facteur de conversion général à l'échelle des pays risque de pénaliser les entreprises du bois qui sont plus efficaces dans la transformation en scierie, ce qui peut également permettre l'accès du bois illégal au marché et de stimuler la corruption.

L'OIBT et la CITES ont entrepris un programme de plusieurs années pour renforcer les capacités des pays d'appliquer les dispositions relatives à l'inscription d'espèces de bois tropicaux aux annexes de la CITES. Une de leurs activités a pris la forme d'un récent atelier régional concernant l'application de facteurs de conversion pour calculer les quotas d'exportation. Pour en savoir plus sur le programme, y compris le rapport de l'atelier sur les facteurs de conversion (espagnol seulement), visitez le site www.itto.int.

Références

- ADEX (*Asociación de Exportadores do Peru*). 2008. Trade Data 2008. Lima, Pérou.
- Grogan, J. and Barreto, P. 2005. *Big-Leaf Mahogany on CITES Appendix II: Big Challenge, Big Opportunity*. Conservation Biology, vol. 19, No. 3, Juin 2005, pp. 973-976.
- INRENA. 2007. *Plan de Acción Estratégico para la Implementación del Apéndice II de la CITES para la Caoba en el Peru (PAEC - PERÚ)*. Lima, Pérou.
- Kometter, R. & Maravi, E. 2007. *Methodology for Developing National Volume Conversion Tables (Standing Volume and Export Grade Sawnwood)*. Banque mondiale et Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo, Washington D.C., Etats-Unis.
- Lombardi, I. & Huerta, P. 2007. La surveillance de l'acajou. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 17/3 pp.5-9.
- Lombardi, I. 2008. *Informe Sobre el Estado de las Poblaciones de Swietenia macrophylla en el Peru*. Manuscrit préparé par INRENA, Lima, Pérou.
- OIBT. *Évaluation des stocks commerciaux et de la stratégie de gestion durable de l'acajou d'Amérique (Swietenia macrophylla) au Pérou* (Pérou). Projet PD 251/03 Rev.3 (F), Yokohama, Japon.
- OIBT. 2004. *Making the Mahogany Trade Work*. Rapport sur l'atelier concernant le renforcement des capacités pour l'application des dispositions découlant de l'inscription de l'acajou à l'Annexe II de la CITES. Série technique N°22, Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, Japon. 54p.
- OIBT. 2006. *Situation de l'aménagement des forêts tropicales en 2005*. Série technique N°24. Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, Japon. 302p.
- WWF-Peru. 2002. *National Mahogany Production 1997-2001*. Cité dans NRDC, Peru Forests. Visite du 26 mai 2008; disponible sur le site <http://www.peruforests.org/documents/>

Mobiliser plus de capitaux pour les forêts

L'OIBT encourage l'investissement responsable dans les forêts tropicales

par Ramon Carrillo

Directeur de projets, Division de l'industrie forestière de l'OIBT
carrillo@itto.or.jp



Financez-moi: Malgré les nombreux biens et services qu'elles procurent, les forêts tropicales naturelles n'ont que lentement attiré des investissements *Photo: H. Castro (Conservation International)*

En 2006, l'OIBT a engagé un processus visant à encourager les investissements dans les forêts tropicales naturelles. A cet effet, elle a organisé six forums —un de niveau mondial, trois de niveau régional (en Amérique latine, dans la région Asie-Pacifique et en Afrique) et deux (en Bolivie et dans la République du Congo) au niveau national.

Il a été souligné à tous les forums que les niveaux courants de l'investissement dans les forêts tropicales naturelles était loin de pouvoir assurer leur gestion durable et empêcher la conversion à d'autres utilisations des terres

Résultats des forums

Le premier de ces forums, de niveau mondial tenu au Mexique (OIBT 2007), s'est penché sur les questions suivantes:

- Qui sont les investisseurs potentiels dans les entreprises opérant dans les forêts naturelles sous les tropiques?
- Comment ces investisseurs décident-ils d'investir et de quel type d'informations ont-ils besoin?
- Quelles sont les caractéristiques des forêts tropicales naturelles qui attirent particulièrement les investisseurs?
- De quelle manière le climat général des affaires dans les pays influe-t-il sur l'attractivité de l'investissement lié aux forêts, en particulier dans des entreprises opérant dans les forêts tropicales naturelles?
- Comment les gouvernements et les entreprises peuvent-ils attirer plus d'investissements pour les forêts tropicales naturelles, et que font-ils actuellement?
- Comment une stratégie de promotion des investissements peut-elle améliorer l'investissement aux niveaux international et national?
- Quels autres mécanismes peut-on mettre en place pour rendre plus attrayants les investissements dans les forêts tropicales naturelles?

Le forum du Mexique a été suivi d'une série de trois forums régionaux (un dans chacune des trois régions productrices de l'OIBT en Afrique, en Asie/Pacifique et en Amérique latine/Caraïbes) qui ont examiné les forces et les faiblesses des investissements dans les entreprises forestières de chaque région. Ils ont également identifié des manières possibles pour aller de l'avant et des mesures spécifiques que les acteurs intéressés devraient prendre.

Les forums ont été organisés en collaboration avec un groupe de partenaires comprenant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, des associations industrielles, des chambres nationales de foresterie et des organisations non gouvernementales (ONG). Collectivement, ils ont rassemblé plus de 600 personnes représentant investisseurs privés, banques de développement et privées, administrateurs de fonds et d'actifs, industries forestières,

Forums sur les investissements tenus jusqu'à présent

Forum international sur les investissements dans les forêts tropicales: contraintes et opportunités pour les investissements dans les forêts tropicales naturelles, Cancún, Mexique, avril 2006

Forum latino-américain sur les investissements dans les forêts tropicales, Curitiba, Brésil, novembre 2006

Forum de la région Asie-Pacifique sur les investissements dans les forêts tropicales, Bangkok, Thaïlande, août 2007

Forum international sur les investissements dans les forêts tropicales d'Afrique de l'Ouest et du Centre, Accra, Ghana, août 2007

Forum sur les investissements dans les forêts tropicales de Bolivie, La Paz, Bolivie, mars 2008

Forum sur les investissements dans les forêts tropicales du Congo, Brazzaville, République du Congo, février 2009

communautés forestières et propriétaires de forêts, courtiers et commerçants, gouvernements et ONG.

Il a été souligné à tous les forums que les niveaux courants de l'investissement dans les forêts tropicales naturelles était loin de pouvoir assurer leur gestion durable et empêcher la conversion à d'autres utilisations des terres (qui sont plus rémunératrices à court terme). Néanmoins, les forums ont convenu que les intérêts économiques peuvent être compatibles avec la durabilité des forêts et l'allègement de la pauvreté en améliorant les mécanismes financiers traditionnels comme les mesures fiscales et en adoptant des approches innovatrices telles que la rémunération des services environnementaux, de même qu'en introduisant ou renforçant les politiques et les programmes d'incitation prévus par les gouvernements.

Recommandations des forums

Les forums ont formulé un certain nombre de recommandations adressées aux principaux groupes d'acteurs, à savoir les administrations nationales et locales, les petites et grandes entreprises, les organismes du secteur privé, les organisations régionales et internationales, les ONG, et les communautés locales. Ces recommandations peuvent être récapitulées comme suit:

Pour créer un environnement porteur d'investissements dans les forêts tropicales naturelles, il faudrait prendre des mesures pour:

- sécuriser les droits fonciers et d'accès à la terre (y compris, le cas échéant, par le biais de contrats de concession transparents et sécurisés);
- renforcer la gouvernance des forêts;
- mettre au point des mesures fiscales moins complexes et plus équitables;
- simplifier les procédures bureaucratiques et réglementaires;
- prévoir des incitations financières pour l'adoption de la gestion durable dans les forêts naturelles (GDF) de préférence à d'autres utilisations des terres;
- élaborer des politiques appropriées en matière d'achats publics de bois, en tenant compte des besoins de la GDF dans des forêts naturelles; et
- promouvoir les lignes de crédit accessibles aux petites et moyennes entreprises forestières.

Relier les opérations forestières aux marchés financiers en:

- gérant les forêts à des fins multiples (par ex. l'approvisionnement en bois, produits forestiers non ligneux (PFNL), services environnementaux, etc.) dans leurs limites écologiques;
- développant de nouveaux modèles d'affaires pour des PFNL et les services environnementaux, en faisant correspondre l'approvisionnement et la demande;
- investissant dans la technologie, l'infrastructure, l'innovation et les améliorations de productivité;
- créant un équilibre entre petites et grandes entreprises par l'intégration verticale;
- prévoyant le renforcement des capacités pour améliorer les compétences managériales dans le secteur forestier en vue de faciliter l'accès au marché;
- améliorant la commercialisation des produits forestiers certifiés;
- incorporant les principes de responsabilité sociale;
- développant des mécanismes d'assurance-risques; et

- tenant compte des nouveaux mécanismes financiers, tels que ceux qui se rapportent aux services de piégeage du carbone forestier.

Les forums ont en outre recommandé de promouvoir également l'investissement dans la gestion des forêts naturelles par des approches nationales. L'OIBT a déjà donné suite à cette recommandation en soutenant une série de forums de niveau national pendant 2008 et 2009. Ceux-ci ont été conçus en fonction des besoins de différents pays afin de les aider à renforcer les politiques qui créent un environnement favorable à l'investissement dans les forêts, à élaborer des plans d'action et à identifier des opportunités d'investissement.

D'autres mécanismes de financement, telle la rémunération des services rendus par l'environnement, sont à peine conceptualisés dans les politiques locales et doivent être renforcés au niveau national

Le forum national bolivien de mars 2008, par exemple, a conclu que la Bolivie présentait de bonnes opportunités d'investissement dans la transformation et la valorisation de produits (par exemple meubles, portes et planchers), en particulier du fait que le secteur entretient déjà de bonnes relations commerciales avec les marchés d'exportation. En outre, le potentiel de l'investissement dans la plantation de forêts est considérable parce que des terres sont disponibles et les conditions sont favorables pour des espèces telles que le teck, le serebo et l'eucalyptus qui bénéficient d'une demande stable sur le marché. Le forum a suggéré qu'il était nécessaire de prévoir des incitations pour la création de plantations, accompagnées d'une assistance technique, afin de développer ce potentiel. D'autres mécanismes de financement, telle la rémunération des services rendus par l'environnement, sont à peine conceptualisés dans les politiques locales et doivent être renforcés au niveau national. Le forum a été suivi d'une série de tables rondes d'affaires organisées par la Chambre forestière de Bolivie (*Cámara Forestal de Bolivia*); ces tables rondes ont clairement démontré le potentiel pour l'investissement, enregistrant des intentions d'investir évaluées à 27,6 millions de dollars des Etats-Unis.

Suites des forums

Un forum analogue a récemment été organisé dans la République du Congo, et d'autres sont prévus en 2009. Tandis que, dans les différents pays et les régions, ces forums 'avaient semé le bon grain' qui, espérons-le, stimulera de nouveaux investissements dans la gestion des forêts naturelles des tropiques, il importe de ne pas oublier que tous ces investissements doivent être faits sur la base de la GDF. Cela nécessite à son tour des processus décisionnels participatifs impliquant le dialogue, la négociation et l'accord entre les parties prenantes intéressées. Cela exige également que le développement basé sur les forêts prenne en compte et respecte les multiples fonctions de l'écosystème forestier, la diversité culturelle de ses habitants, et les lois et politiques nationales.

L'OIBT continuera de faciliter la promotion de l'investissement dans les forêts tropicales et le développement de mécanismes financiers pour la GDF, y compris par le biais des actions entreprises en association avec un groupe de partenaires en tant qu'éléments de son programme de travail biennal 2008-09.

Références

OIBT. 2007. *Issues and opportunities for investment in natural tropical*. Série technique N°27. OIBT, Yokohama, Japon.
van Dijk, K. and Savenije, H. 2008. *Hacia estrategias nacionales de financiamiento para el manejo forestal sostenible*. , Rome, Italie.

Pour une meilleure administration des produits forestiers en Inde

Un atelier commandité par l'OIBT entame le processus d'amélioration des statistiques sur le secteur forestier de l'Inde

Par Bipin Behari

Ex-Inspecteur général adjoint des forêts, Gouvernement indien
bipinist@yahoo.com



Teck confisqué: Des statistiques précises sont la clé de la lutte contre l'exploitation forestière illégale en Inde et ailleurs. *Photo: J. Blaser*

Renforcer les aptitudes techniques des pays membres pour qu'ils communiquent avec précision et régulièrement des statistiques concernant leurs secteurs forestiers est un des objectifs explicites de l'OIBT; tous les ans, l'Organisation invite ses pays membres producteurs à soumettre des données sur leurs filières bois en répondant au Questionnaire commun sur le secteur forestier (QCSF). Des données fiables sur le secteur forestier sont d'importance fondamentale pour surveiller la transparence du commerce des bois tropicaux. De plus, la mise au point de systèmes de collecte, entretien et diffusion des statistiques sur le secteur forestier est essentielle pour élaborer des politiques efficaces en matière de gestion durable des forêts. En Inde, cependant, la communication de statistiques sur le secteur forestier, en réponse au QCSF, n'a satisfait adéquatement ni aux exigences nationales ni aux obligations internationales de faire rapport.

la mise au point de systèmes de collecte, entretien et diffusion des statistiques sur le secteur forestier est essentielle pour élaborer des politiques efficaces en matière de gestion durable des forêts.

Dans le souci d'améliorer les statistiques sur le secteur forestier du pays, le Ministère de l'Inde pour l'environnement et les forêts (MOEF) a organisé à New Delhi du 13 au 16 mai 2008 un atelier national de quatre jours sur les statistiques des produits forestiers, sous le patronage de l'OIBT. Le but de l'atelier était d'améliorer les compétences et la communication des statistiques au niveau national:

- en faisant mieux connaître aux départements des forêts de l'Etat et autres acteurs en Inde leurs obligations internationales en matière de rapports statistiques sur le secteur forestier;
- en améliorant la coordination de l'établissement de rapports à l'échelle régionale (c'est-à-dire du pays);
- en améliorant la consolidation des statistiques nationales sur le secteur forestier;

- en trouvant des solutions aux problèmes concernant la collecte, l'établissement et la diffusion régulière des statistiques sur les produits forestiers; et
- en clarifiant les rôles et responsabilités en matière de communication de statistiques.

L'atelier a été conçu afin de compléter un projet OIBT — PD 291/04 Rev.2 (M): *Mise en place d'un réseau destiné à faciliter la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques relatives aux bois tropicaux et à d'autres paramètres forestiers en Inde* — en cours d'exécution.

Travaux de l'atelier

Une session inaugurale ouverte par le Ministre d'Etat indien (Forêts et Faune) a été suivie de neuf présentations de divers Etats et territoires de l'Union sur la situation actuelle concernant la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques du secteur forestier en Inde, les méthodes appliquées pour rassembler les données et faire rapport sur la production et les statistiques commerciales, ainsi que les raisons pour lesquelles les statistiques sur les produits forestiers étaient utilisées. L'atelier a été informé que, le rôle des forêts en Inde étant passé de celui de production à celui de protection, ainsi que l'incapacité des systèmes de rapport de s'adapter à ce changement avaient entraîné de sérieuses contraintes à l'établissement de statistiques.

Les représentants de l'OIBT et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont décrit les rôles et les responsabilités de base d'un bureau de statistiques sur la foresterie et les exigences internationales des réponses au QCSF. La présence de représentants des industries de la pâte et du papier et des contreplaqués a fourni au forum l'occasion d'un échange de vues entre les secteurs publics et privés sur les statistiques du secteur forestier. Des groupes de travail ont examiné les contraintes de fiabilité et durabilité des statistiques sur les produits forestiers en Inde et se sont penchés sur la manière de remédier aux lacunes

d'information dans les rapports nationaux et internationaux et de consolider les données régionales et nationales. L'atelier a cerné plusieurs questions importantes, à savoir:

- l'infrastructure limitée et le manque de personnel qualifié;
- le manque de priorité accordée aux statistiques par les administrations d'Etat;
- le manque d'information communiquée sur des normes de présentation et de collecte des statistiques;
- le manque d'uniformité dans la collecte de statistiques entre Etats; et
- le manque de réseau efficace reliant les départements des forêts et d'autres agences.

D'autres problèmes concernant les statistiques du secteur forestier sont liés en Inde à l'important secteur non structuré et au secteur informel des produits forestiers non ligneux, ainsi qu'à la contribution des arbres hors forêt à l'économie du bois, lesquels ne sont actuellement ni les uns ni les autres pris en compte dans les enquêtes statistiques nationales.

Recommandations de l'atelier

Entre autres, l'atelier a recommandé ce qui suit:

- les systèmes d'information existants devraient être réexaminés en vue d'élaborer un service d'information efficace sur le marché du secteur forestier. Il y aurait lieu d'analyser les besoins en information pour les données aux niveaux étatique/régional/national et international;
- les Etats et territoires de l'Union devraient fournir des données complètes et à jour;
- il faudrait avoir recours aux institutions pertinentes, aux industries de la filière bois et leurs associations et à d'autres sources de données validées et disponibles pour mettre au point un système de gestion des données sur le secteur forestier;
- les capacités des Etats et territoires de l'Union en matière de collecte et de diffusion des données sur le secteur forestier devraient être renforcées, notamment par la fourniture des matériels et logiciels nécessaires;
- un mécanisme devrait être mis au point pour évaluer la contribution des zones non forestières à la production du secteur forestier;
- la responsabilité de passer en revue, planifier et organiser des formations en matière de statistiques du secteur forestier devrait être assumée par le MOEF et des mesures adéquates devraient être prises pour assurer la disponibilité de données de haute qualité et fiables;
- une Direction de l'économie et des statistiques forestières devrait être créée et relever du MOEF pour la conception de réseaux de données forestières dans le cadre d'un Système national de gestion de bases de données sur la foresterie;
- il faudrait augmenter les fonds alloués au secteur forestier spécifiquement pour renforcer les statistiques de ce secteur dans les Etats et territoires de l'Union;
- un renforcement des capacités est nécessaire pour développer les compétences à tous les niveaux;
- les Etats et territoires de l'Union devraient fournir des copies des rapports administratifs annuels au Conseil indien pour la recherche forestière et l'éducation (ICFRE) et au MOEF;

- la Direction générale de l'information économique et des statistiques à Kolkata devrait aider l'ICFRE en lui fournissant des données commerciales sur les produits forestiers définis aux chapitres 12 et 44 du Système harmonisé de classification douanière;
- des cellules statistiques devraient être créées dans chaque Etat et territoire de l'Union et devraient être adéquatement et régulièrement renforcées;
- il est nécessaire de procéder à des études sur les prélèvements de bois de feu, fourrage, etc. dans les forêts et dans d'autres zones afin de compléter la base de données sur la foresterie;
- la diffusion des statistiques sur le secteur forestier au niveau des Etats devrait être plus efficace; et
- des enquêtes spécifiques sont nécessaires pour estimer la consommation des produits forestiers par l'industrie (par ex., pâte et papier) et sur le secteur non structuré qui n'est pas couvert par les enquêtes nationales menées actuellement.

D'autres problèmes concernant les statistiques du secteur forestier sont liés en Inde à l'important secteur non structuré et au secteur informel des produits forestiers non ligneux, ainsi qu'à la contribution des arbres hors forêt à l'économie du bois

Conclusions

Cet atelier était le premier atelier sur les statistiques commandité par l'OIBT à un niveau national en Inde; son résultat important a été de sensibiliser les administrations étatiques chargées des forêts et d'autres acteurs à l'importance de coordonner la collecte de statistiques sur le secteur forestier. Les recommandations de l'atelier ont aidé à guider les travaux entrepris au cours du projet OIBT PD 291/04 Rev.2 (M) et seront utiles pour préparer une 'carte de route' relative aux statistiques du secteur forestier indien, laquelle devrait, en association avec le développement du système national de gestion d'une base de données sur la foresterie, apporter des solutions exhaustives aux problèmes de la gestion de données sur le secteur forestier de l'Inde.

L'OIBT peut aider les pays membres à mettre au point des systèmes de statistiques pour la surveillance et l'établissement de rapports sur les secteurs forestiers aux niveaux national et international. Pour plus d'information, contacter le Secrétariat de l'OIBT (maplesden@itto.or.jp).

Mise au point d'un outil pour l'utilisation du bambou au Ghana

Par Stephen Lartey Tekpetey

Département des sciences et technologies du bois, Faculté des ressources naturelles renouvelables, Université Kwame Nkrumah de science et technologie, Ghana
lartekp@yahoo.com

Dans beaucoup de forêts tropicales l'utilisation durable des ressources en bambou est une partie importante de la gestion des forêts. Le bambou a environ 1500 utilisations documentées dans le monde entier (INBAR 2006). Si son utilisation est répandue en Asie du Sud-Est, elle l'est relativement peu au Ghana. Cette situation est due en grande partie à un manque de connaissance sur les propriétés techniques des espèces de bambou indigènes et aussi à l'inadéquation des techniques de transformation (ONUDI 2001). Néanmoins, la création d'une industrie saine du bambou contribuerait à atténuer la pression sur les forêts naturelles du Ghana.

Dans un effort pour remédier à la sous-utilisation des ressources en bambou au Ghana, le programme de bourses de l'OIBT a soutenu des travaux dont l'objectif était d'obtenir des données et des informations sur les propriétés technologiques essentielles des espèces de bambou et leurs rendements dans différentes zones écologiques du Ghana méridional. Spécifiquement, les recherches ont porté sur le comportement ultramicrostructural, physique et thermogravimétrique et sur les propriétés chimiques et phytochimiques des espèces de bambou (Tekpetey *et al.* 2007; Tekpetey 2006).

Connaitre tout simplement les propriétés techniques ne suffit pas pour créer une industrie viable basée sur le bambou. De toute évidence, il était nécessaire de disposer d'un outil pour aider à déterminer les utilisations les plus appropriées pour les ressources en bambou (en peuplements naturels et en plantations) dans des zones particulières et à des époques données dans les pays tropicaux africains où le bambou est une espèce courante. Le présent article décrit un outil pour l'utilisation du bambou (OUB), qui a été conçu pour remédier aux lacunes des connaissances sur l'utilisation du bambou; on peut espérer qu'il aidera à soutenir un processus vers l'utilisation durable des ressources en bambou.

L'approche OUB

L'OUB implique l'intégration d'informations géographiques, technologiques et socioculturelles concernant les caractéristiques de qualité, de quantités et de consommation des ressources en bambou indigènes au Ghana. Un examen de première recherche sur les ressources a fait ressortir quelques points communs ainsi que des variations significatives des paramètres du bambou entre les pays où il pousse (Ebanyenle & Oteng-Amoako 2007; Hartter & Boston 2006, Smith *et al.* 2006). Un certain nombre de ces paramètres agissent l'un sur l'autre pour déterminer les utilisations auxquelles une ressource en bambou peut servir dans un pays en développement comme le Ghana.

Une analyse de l'OUB procède en quatre stades. Les trois premiers impliquent la collecte de valeurs pour trois indices: 1) un indice de 'disponibilité et accessibilité'; 2) un indice de 'propriétés technologiques'; et 3) un indice 'socioculturel'. Le quatrième stade du processus comporte le recours à un module d'intégration.

L'OUB peut être représenté par l'équation suivante:

$OUB = (AAI + TPIS + SCI)$, où:
AAI = l'indice de disponibilité et d'accessibilité
TPIS = l'indice de propriétés technologiques
SCI = l'indice socioculturel.

Chaque indice est décrit ci-dessous.

AAI: Cet indice est une sommation numérique du classement de l'abondance et de la qualité des ressources en bambou à un emplacement géographique à un moment particulier. Il prend en considération les peuplements naturels et plantés de bambou ainsi que la diversité des espèces et l'accessibilité de la ressource.

TPIS: Cet indice mesure la qualité des peuplements de bambou, comprenant l'évaluation des propriétés anatomiques, le type de

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché international des bois tropicaux;
- promouvoir les bois tropicaux issus d'une gestion durable;
- soutenir les activités destinées à sécuriser les ressources de bois tropicaux;
- promouvoir la gestion durable des ressources de la forêt tropicale;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées; et
- améliorer le rendement de l'industrie dans la transformation et l'utilisation des bois tropicaux provenant de sources durables.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- partager l'information, les connaissances et les techniques; et
- poursuivre la recherche-développement.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **14 août 2009**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant le 1er janvier 2010. Les demandes seront évaluées en novembre 2009.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. fellowship@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site www.itto.int



Test de l'OUB: Collecte d'échantillons en Assin Fosu.

Photo: S. Tekpetey

bambou, la teneur en produits d'extraction, la teneur en cellulose et les résultats photochimiques des produits d'extraction. Les autres composantes de l'indice incluent les propriétés physiques (la densité basale et la teneur en humidité), les propriétés morphologiques et mécaniques d'intérêt.

SCI: Cet indice saisit le niveau d'intérêt et de sensibilisation des communautés, leurs systèmes de croyances et les questions foncières concernant l'utilisation des ressources de bambou. D'autres facteurs incluent le savoir-faire technique, la main-d'œuvre qualifiée et la disponibilité d'experts dans la région étudiée.

Pour chacun des trois indices, l'éventail du classement assigné se situe dans la gamme de 1 – 5, où 1 ou 2 = élevé, 3 ou 4 = moyen, et 5 = bas.

Module d'intégration

Le module d'intégration synthétise et analyse les interactions des trois indices d'OUB; il emploie les valeurs assignées pour choisir la stratégie de gestion la plus appropriée pour un secteur donné. Les options stratégiques incluent: la diversité de produits et la commercialisation (qui seraient indiquées par un total de points de 1 – 3); la transformation industrielle (transformation de valeur supérieure, de valeur moyenne, de faible valeur et en lots), notée de 4 à 7; l'éducation et la sensibilisation, indiquées de 8 à –10; et l'écotourisme, la conservation des ressources naturelles et la gestion de plantations, indiqués par 11 à 15 points.

Évaluation rapide de l'OUB en Assin Fosu

Une évaluation préliminaire rapide de l'OUB a été effectuée en Assin Fosu dans le sud du Ghana (Figure 1). Bien qu'il faille encore procéder à un inventaire complet du bambou au Ghana, *Bambusa vulgaris* var. *vulgaris* a été identifiée comme l'espèce principale dans cette zone; elle y est présente dans des champs de cultivateurs et dans des réserves forestières. L'AAI des ressources en bambou d'Assin Fosu a été noté 4 et, d'après les travaux techniques précédents (Tekpetey et al. 2007), son indice TPIS était de 3. Si les habitants locaux étaient généralement peu sensibilisés au sujet du bambou, il existe néanmoins dans la région une usine basée sur le bambou dont le personnel est très compétent; une note de 3 a donc été attribuée à son indice SCI. De façon générale, sa valeur OUB (AAI+TPI+SCI) était de 10. Cela suggère qu'une stratégie appropriée de gestion pour ce secteur consisterait en un travail de sensibilisation et de diversification des produits.

Conclusion

L'OUB est un outil de prise de décision spécifique pour une zone et une période données en vue d'une utilisation durable des ressources en bambou. Il peut aider les parties prenantes du Ghana et d'autres pays à déployer des ressources financières peu abondantes de manière à trouver des utilisations économiquement et socialement viables pour leurs ressources en bambou. Il est recommandé d'établir une plus grande collaboration parmi les pays où pousse le bambou et les organisations gouvernementales et non gouvernementales pertinentes afin de développer l'OUB pour répandre son application et assurer son efficacité.

Remerciements

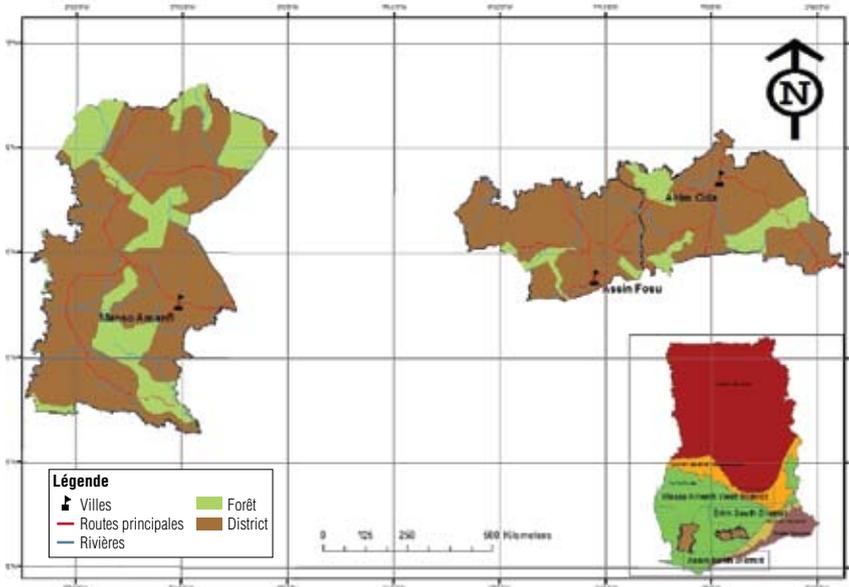
Des remerciements sont dus au Programme de bourses de l'OIBT pour son assistance financière à la recherche, et en particulier à Dr Chisato Aoki. Le Centre international pour le bambou et le rotin de Beijing (Chine) a également soutenu ce travail grâce à une bourse intitulée Open Key Cooperative Research Scholarship. L'appui persévérant de K. Frimpong-Mensah et Dr N.A Darkwa a également été de grand secours.

Références

- Ebanyenle, E & Oteng-Amoako, A. 2007. Site differences in morphological physical properties of *Bambusa vulgaris* Ghana. *Discovery and Innovation* Vol 19 (Afronet Special Edition No 3), pp. 222–225.
- INBAR 2006. *Bamboo for the environment, development and trade. Proceeding of an international workshop*. International Network for Bamboo and Rattan, Beijing (Chine).
- Hartter, J. & Boston K. 2006. An integrated approach to modeling resource for rural communities in developing countries. *Journal of Environmental Management* 85(1):78–92.
- ONU. 2001. *The European flooring market and prospects for bamboo industrial products from Ghana*. Organisation des Nations Unies pour le développement, New York, Etats-Unis.
- Smith N., Marsh J. & Key, K. 2006. The Bamboo business and poverty reduction: initial insights into high impact industrial development strategies from Mekong. Extraits et documents de l'atelier international d'INBAR sur le bambou, pp.137–146.
- Tekpetey S., Frimpong Mensah, K. & Darkwa, N. 2007. Thermogravimetric and selected physical properties of *Bambusa vulgaris* Ghana. *Journal of Bamboo and Rattan* (3,4): 199–204.
- Tekpetey S. 2006. *Addressing the under-utilization of bamboo resources in Ghana through property search and enhanced processing*. Technical on Open Key Scholarship, International Network on Bamboo and Rattan, Beijing (Chine).

Centres d'étude

Figure 1. Emplacements de trois zones de répartition du bambou dans le sud du Ghana



Le ralentissement économique mondial se répercute sur les prix des bois tropicaux

Par Lauren Flejzor

Coordinatrice du MIS,
Secrétariat de l'OIBT
flejzor@itto.or.jp

Grâce à une demande favorable dans les trois premiers trimestres de 2008, les prix des bois tropicaux étaient relativement stables. Mais après octobre 2008, les prix des grumes et des contreplaqués ont commencé à fléchir en même temps que le ralentissement économique commençait à éroder le pouvoir d'achat des consommateurs. Vers la fin du premier trimestre de 2009, les tendances à la baisse des prix pour les grumes et les contreplaqués sont apparues avec plus d'évidence à cause du déclin de la demande au Japon, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, les économies les plus touchées par la récession. Néanmoins, par suite d'une réduction de la production ou de disponibilités moins abondantes dans les pays producteurs, certains prix d'espèces particulières ont augmenté. Les négociants ont dû faire face à de dures négociations sur les prix sur un marché demandeur.

L'Afrique moins affectée

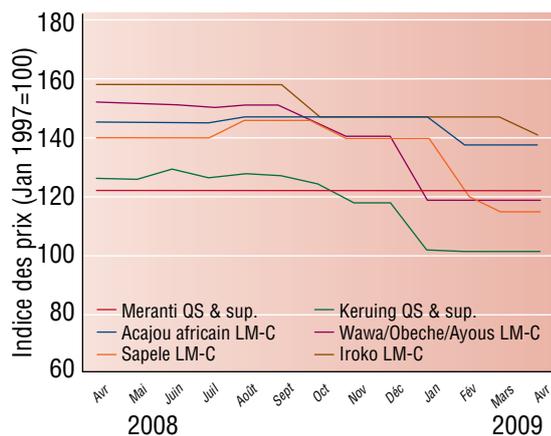
Au début de 2009, la situation du marché en Afrique du Centre et de l'Ouest était en général variable: le niveau de la production et de l'offre était relativement bas, mais il semblait que les fournitures étaient suffisantes pour satisfaire la demande à court terme. Au Royaume-Uni, la demande était en baisse pour les principales espèces telles que meranti, sapele, keruing et khaya (acajou africain). Les prix des grumes d'okoume ont été touchés par la faible consommation de contreplaqués. Depuis l'entrée en vigueur au Gabon de l'interdiction d'exploiter quatre espèces importantes (douka/makore, moabi, ozigo et afo), les prix de certaines espèces, notamment les grumes et les bois débités de moabi, ont augmenté fin janvier 2009 d'environ 30 euros le m³, dans l'espoir que les acheteurs profiteraient des stocks de grumes dont disposaient les producteurs jusqu'à la fin mars. Les importations de grumes aux ports chinois ont également diminué vu la raréfaction des approvisionnements en Afrique, faisant monter les prix de certaines espèces en Chine.

D'autre part, les prix des sciages d'Afrique occidentale n'ont pas été touchés par le recul de la demande, étant donné la baisse de production. On s'attendait à ce que les prix du sapele augmentent dans les mois à venir, car leurs stocks avaient été absorbés par les acheteurs et la production de cette espèce était limitée au nord du Congo et à la République centrafricaine. Les prix du sipo étaient susceptibles également de se maintenir à des niveaux plus élevés.

Les prix n'ayant pas bougé au Ghana jusque vers la fin de 2008, la Division du développement de l'industrie du bois (TIDD), n'a pas révisé le Guide des prix de vente (GSP) des bois d'oeuvre et des

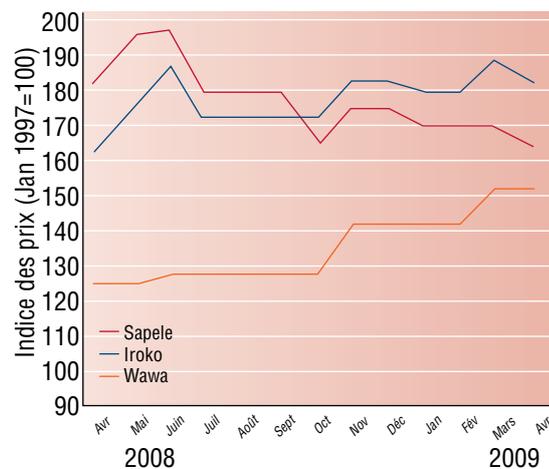
Baisse des grumes

Prix FOB des grumes tropicales, 2008-2009



Stabilité des sciages

Tendances des prix FOB en Afrique de l'Ouest, 2008-2009



débités pour le premier trimestre de 2009. Le Ghana a dû faire face également aux prix compétitifs de ses concurrents intra-régionaux, le Gabon, la Côte d'Ivoire et le Cameroun. La situation des échanges de l'Afrique occidentale avec les autres principaux partenaires intra-régionaux comme l'Afrique du Sud était particulièrement léthargique. Un certain nombre de contrats négociés en janvier 2009 ou avant ont été mis en attente et reportés à une date ultérieure.

Pour la plupart, les achats aux pays producteurs africains ralentissaient et la Malaisie espérait bénéficier de la décision prise par la République démocratique du Congo en janvier 2009 d'annuler les contrats de 156 affaires d'exploitation forestière dans les forêts ombrophiles du pays. On s'attendait à ce que de nouveaux contrats soient conclus dans les 9000 kilomètres carrés de forêt de la RDC.

L'Asie face à des licenciements et à un ralentissement de la production

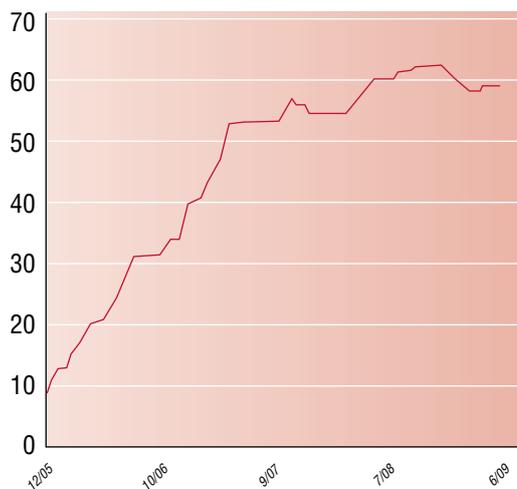
En Malaisie, les revenus tirés du bois et des produits dérivés en 2008 ont baissé, bien que la valeur des exportations globales des produits de base ait fait un bond de 26,7% pendant l'année, essentiellement grâce à la hausse des prix de l'huile de palme. Fin février 2009, les prix des bois malaisiens étaient bas et les négociants résistaient aux demandes d'autres réductions. La Malaisie se ressentait également de la pression sur ses marchés d'exportation internationaux, du fait que la valeur du ringgit malaisien s'effritait par rapport aux devises principales. La plupart des opérateurs en Malaisie accusaient des pertes financières et le nombre d'ouvriers susceptibles d'être licenciés était estimé à presque 60.000 à travers le pays.

Le pays a dû également remédier à un manque de matière première. Pour faire face à ce problème, le Gouvernement malaisien a décidé de réduire de 5% ses exportations de caoutchouc naturel, ce qui signifie que davantage de plantations d'hévéas peuvent être replantées ou converties à d'autres projets. En conséquence de cette décision, davantage de bois d'hévéa sera disponible et la pression sur les prix des grumes est susceptible de s'atténuer en 2009. Les prix des meubles et éléments de meubles en bois d'hévéa ont rapidement augmenté en 2006-2007 et se sont maintenus à des niveaux élevés en 2008, comme le montre le diagramme pour les sièges Windsor en bois d'hévéa.

En Indonésie, les prix baissaient car les scieries du pays ne renouvelaient pas leurs achats de grumes. Confronté à une demande peu active de contreplaqués et de panneaux indonésiens, le pays

Montée du bois d'hévéa

Prix des sièges Windsor en bois d'hévéa (\$EU/pièce), 2006-2009



connaissait un chômage massif, les plus touchés étant les artisans fabriquant des meubles. Avec une économie en crise, il a été signalé que les prix internes du bois indonésien étaient sur le point de s'effondrer. Vu la situation du commerce du bois et les licenciements qui se multiplient, on a craint que les habitants se mettent à défricher les forêts à des fins d'agriculture qui produisent plus de revenu.

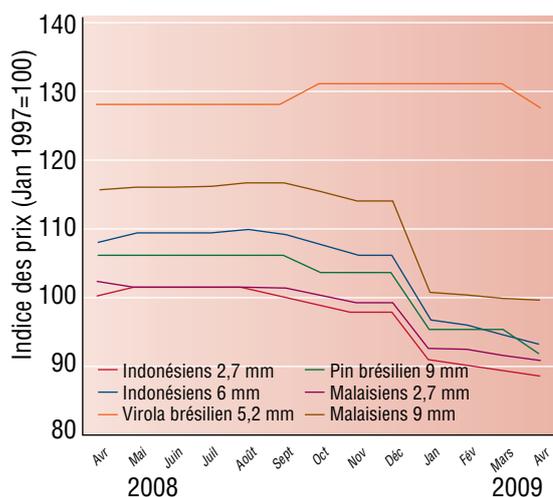
Dans l'ensemble, la demande de contreplaqués du Sud-Est asiatique était languissante, en particulier au Japon où leurs importations ont reculé de 11% en 2008, c'est-à-dire au niveau le plus bas des importations de contreplaqués par ce pays depuis 33 ans. Les prix des contreplaqués du Sud-Est asiatique sont tombés à pic au début de 2009, les consommateurs ayant changé leurs habitudes d'achat, le Japon comptant davantage sur les sources de matières premières du pays, sans oublier le relâchement de l'économie japonaise et l'affaiblissement de la demande sur d'autres importants marchés tels que la Chine. La Chine réduisait sa production et sa fabrication de contreplaqués, compte tenu de la baisse des prix demandés pour les matières premières.

Le Brésil gravement atteint par le ralentissement

En 2008, les exportations d'Amérique latine étaient sensiblement inférieures du fait que les principaux importateurs – les Etats-Unis, l'UE et certaines parties d'Asie – avaient diminué leurs commandes de produits ligneux de cette région. Au Pérou, les

Chute des contreplaqués

Prix FOB des contreplaqués tropicaux, 2008-2009

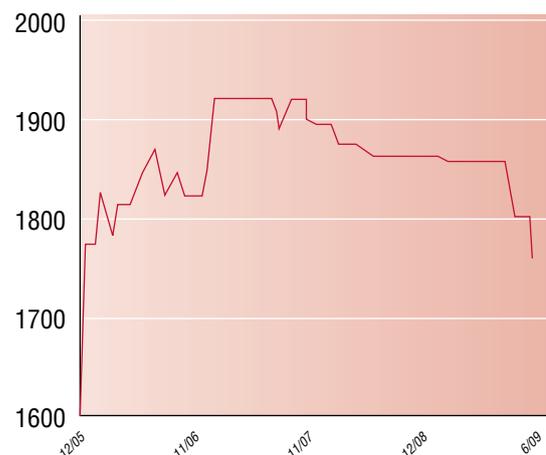


exportations de bois de janvier à décembre 2008 vers les principales destinations, à savoir le Mexique, la Chine et les Etats-Unis, n'ont progressé que de 3% en valeur. Les sciages représentaient la majorité des produits exportés pendant l'année, à hauteur de 44,7% des exportations du secteur. Comme on le voit ci-dessous, les prix pour l'acajou péruvien ont monté au début de 2006, se sont stabilisés jusqu'à la fin de 2008, puis sont retombés sensiblement après le nouvel an, à l'instar de tendances analogues des prix pour les grumes et les contreplaqués d'Afrique et du Sud-Est asiatique.

Comme dans certaines parties du Sud-Est asiatique et d'Afrique, les licenciements ont aussi affecté l'industrie brésilienne du meuble. En 2008, dans l'Etat brésilien de Rio Grande do Sul, les exportations de meubles ont diminué de 34,3% en valeur. Compte tenu de la régression des ventes, d'autres licenciements seront peut-être nécessaires dans le secteur du meuble. La valeur de toutes les exportations de produits ligneux (à l'exception de la pâte et du papier) a reculé de plus de 15% en novembre 2008 et la valeur des exportations de tous les produits, à l'exception des meubles en bois, a cédé du terrain en décembre 2008 par rapport à la période correspondante de 2007. De nombreux experts au Brésil pensaient que les perspectives des exportations se présentaient plutôt mal à cause du déclin de la demande de produits ligneux ainsi que de la dépréciation du dollar des Etats-Unis par rapport au real brésilien.

Quasi stabilité de l'acajou

Prix de l'acajou péruvien (*Swietenia macrophylla*) – Classe 1 Ordinaire et supérieure, KD, marché des Etats-Unis, 2006-2009



Incertitude des taux de change

Sont venues s'ajouter à l'incertitude des conditions des marchés les fluctuations des taux de change, ce qui a particulièrement touché le marché du Royaume-Uni, lorsque le dollar a gagné environ 20% sur l'euro et presque 40% sur la livre sterling depuis août 2008. Il en est résulté une hausse des prix pour les achats à terme, rendant plus difficile aux acheteurs européens de conclure des achats avec des producteurs asiatiques, d'autant plus que la crise bancaire au Royaume-Uni a érodé la confiance du marché. Quelques grands exportateurs d'Asie ont vendu des stocks au-dessous de leur valeur de remplacement bien que la plupart d'entre eux aient résisté à des réductions supplémentaires des prix, comme mentionné plus haut. Néanmoins, la baisse des taux de change dans le Sud-Est asiatique, surtout en Indonésie, n'a pas encouragé plus d'acheteurs de contreplaqués indonésiens. Cette même tendance a été constatée au Brésil.

Les acheteurs européens s'attendaient à ce que les prix finissent par remonter, mais pas dans les six mois suivants. Quoi qu'il en soit, certaines espèces populaires ont continué à bien se vendre en Europe, en particulier les espèces africaines telles que l'iroko et le framiré.

Quoi de neuf sous les tropiques ?

Rédigé par
Ken Sato

Bois plastique

Une société allemande, Tecnar, a trouvé le moyen de créer un bioplastique de lignine, le composé naturel essentiel qui assure la solidité des arbres. La lignine, responsable du jaunissement progressif du papier journal, est également un déchet de la production de papier et est souvent brûlée comme combustible. Mais Tecnar a créé «un bois liquide» qui peut être moulé comme du plastique tout en restant biodégradable. Ce «plastique liquide» (vendu sous la marque Arboform) peut contenir jusqu'à 50% de lignine en plus de fibres naturelles de bois, de lin, de chanvre ou d'autres plantes, ainsi que des additifs naturels. Arboform est manufacturé en petits granules brun foncé qui peuvent être fondus et moulés en utilisant le même matériel que pour les plastiques de fabrication traditionnelle, ce qui permet de manufacturer des produits comme des boîtiers de télévision, d'ordinateurs et de téléphones portables en «bois».

La production étant censée augmenter de 10 pour cent par an (production jusqu'ici basée sur du bois de forêts non tropicales seulement), Arboform et les produits dérivés représentent un marché potentiel pour le bois.



Garde forestier: Les tigres de Sumatra imposent un lourd tribut aux bûcherons clandestins en Indonésie.
Photo: M.T. Wong

Bien qu'Arboform soit plus lourd, plus fragile et plus cher que les matières plastiques habituelles, la demande de ce produit a été encourageante, en particulier dans les pays très sensibilisés à l'environnement. La production étant censée augmenter de 10 pour cent par an (production jusqu'ici basée sur du bois de forêts non tropicales seulement), Arboform et les produits dérivés représentent un marché potentiel pour le bois.

La mine de fer d'Ivindo au Gabon est mise en attente

Il a récemment été rapporté dans le New York Times que la forêt primaire du parc national d'Ivindo au Gabon était menacée par l'exploitation d'une mine de fer établie dans cette zone. Pendant des années, l'exploitation pétrolière a permis au Gabon d'assurer le bien-être économique de sa population, donnant ainsi au pays la possibilité de conserver relativement intacte une forte proportion de ses forêts (10% de la superficie du Gabon a été réservée dans le cadre du parc national en 2002). Or le pétrole s'épuisant, le Gabon a besoin d'une autre source de revenu.

Le projet de mine de fer dans la zone d'Ivindo nécessiterait, pour exploiter la mine et une voie ferrée, la construction d'un barrage sur fleuve Ivindo et la destruction d'une cascade connue sous le nom de Chutes de Kongou. Bien que les travaux du barrage ait commencé l'année dernière et que les ouvriers aient construit une route à travers la forêt précédemment non perturbée, le projet est actuellement mis en attente. C'est probablement à cause de la baisse des cours du fer, laissant entrevoir de moins bonnes perspectives pour le projet.

Les tigres menacés dans un cercle vicieux

Une augmentation des attaques de bûcherons clandestins par les tigres de Sumatra entraîne un déclin des nombres de cette espèce déjà en péril. L'Associated Press a fait savoir en février qu'un tigre de Sumatra de l'espèce menacée d'extinction avait tué deux bûcherons qui dormaient près d'une pile de bois illégalement coupé dans une forêt protégée sur l'île de Sumatra située à 600 kilomètres à l'ouest de Jakarta.

Selon l'agence de conservation de l'Etat, 40 personnes environ ont péri à la suite d'attaques par des tigres dans ce secteur entre 2000 et 2004. Le ministère des forêts a déclaré qu'il ne restait plus que 250 tigres dans les forêts de Sumatra alors qu'il y en avait 1000 dans les années 70. Le braconnage et la destruction de leur habitat forestier résultant du développement de plantations par les industries d'huile de palme et de pâte à papier sont les principaux responsables du déclin de leur population. Selon un article de l'AFP, lors d'une nouvelle attaque par un tigre en mars, deux autres bûcherons clandestins ont été tués, portant à huit le total des personnes victimes d'attaques par des tigres en l'espace de cinq semaines, ce qui a poussé les villageois en représailles à piéger et abattre quatre de ces tigres déjà menacés.

Expansion de l'initiative FLEGT de l'UE

Le ministère vietnamien de l'agriculture et du développement rural et la Commission européenne (CE) ont décidé de mettre en place un groupe de travail technique bilatéral sur l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT). Le but de ce groupe de travail est d'étudier conjointement des options pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qu'elle alimente et d'explorer la possibilité



de négocier un accord de partenariat volontaire de FLEGT (APV). Les APV sont des pactes bilatéraux juridiquement obligatoires qui ont émergé du plan d'action de la Commission européenne sur FLEGT de 2003, conçu dans le souci de mettre fin au commerce de bois illégal sur le marché de l'UE.

Le Vietnam est un important exportateur de produits ligneux transformés vers l'UE, auquel il a récemment été reproché d'importer du bois récolté illégalement pour alimenter l'expansion de son industrie du meuble. Vu l'élaboration d'initiatives législatives contre les échanges des produits illégaux dérivés du bois aux Etats-Unis, en UE et sur d'autres marchés consommateurs, l'industrie vietnamienne cherche le moyen de maintenir et consolider sa position sur le marché en garantissant la légalité et la durabilité de ses produits ligneux.

L'année dernière, la CE a mené à bien des négociations pour conclure un APV FLEGT avec le Ghana et vient de conclure son deuxième APV en Afrique en signant un accord avec la République du Congo (Congo Brazzaville) en mai. L'APV avec le Congo établit un système visant à garantir que les produits ligneux exportés vers l'UE ne contiennent aucun bois illégalement récolté et qu'ils sont issus de forêts aménagées qui bénéficient aux communautés locales. Les exportations de la République du Congo se chiffrent à près de 330 millions de dollars EU annuellement en bois et produits dérivés, dont la moitié environ sont achetés par des pays de l'UE. La CE a entamé des pourparlers avec la Malaisie, l'Indonésie et le Cameroun en vue de conclure des APV.

Les forêts tropicales absorbent plus de carbone qu'on ne le pensait

Les forêts ombrophiles absorbent presque cinq milliards de tonnes de dioxyde de carbone libérées annuellement dans l'atmosphère par la consommation de combustibles fossiles et en provenance d'autres sources. Selon les résultats d'une étude effectuée pendant 40 ans dans les forêts tropicales africaines, un puits de carbone précédemment inconnu en Afrique absorberait 1,2 milliard de tonnes de CO₂ tous les ans.

Cette étude a calculé, sur la base de prix réalistes d'une tonne de carbone, que l'élimination de presque cinq milliards de tonnes de dioxyde de carbone de l'atmosphère par les forêts tropicales intactes, devrait être estimée à environ 26 milliards de dollars par an. Les arbres des forêts tropicales absorbent environ 18 pour cent du CO₂ libéré dans l'atmosphère tous les ans par la combustion de combustibles fossiles, amortissant sensiblement le rythme du changement climatique. L'étude précise cependant que la croissance d'arbres ne continuera pas indéfiniment, même si les forêts tropicales sont préservées, de sorte qu'il n'est pas possible de compter sur l'ampleur de ce puits pour toujours. On ne sait pas exactement pourquoi les forêts tropicales absorbent plus de carbone qu'on ne le pensait auparavant. C'est peut-être essentiellement imputable au CO₂ supplémentaire présent dans l'atmosphère lui-même, qui peut agir comme un fertilisant.

Des promesses en l'air ...?

Le quotidien britannique The Guardian a récemment publié un rapport montrant qu'une quantité substantielle de fonds prévue par les pays riches à l'intention des pays en développement pour les aider à lutter contre les changements climatiques n'a pas encore été fournie. Bien que plus de 18 milliards de dollars des Etats-Unis aient été mis en gage à cet effet au cours des sept dernières années, moins de 900 millions ont réellement été débloqués.

Ce long délai et l'inaction en matière de financement inquiètent les diplomates et ceux qui prennent part aux discussions sur le climat dans le cadre de l'ONU, lesquels ont lancé un avertissement: la réussite d'un accord mondial sur les changements climatiques pour faire suite au Protocole de Kyoto est compromise si les fonds ne sont pas débloqués par les pays qui les ont promis.

L'analyse a constaté que les pays les plus pauvres avaient reçu moins d'aide que les pays riches. Le Fonds pour les pays les moins avancés administré par le FEM n'a distribué que 47 millions de dollars en sept ans. D'autres constatations incluent:

- L'Afrique, le continent le plus démuné, a reçu moins de 12% de tous les crédits dépensés en faveur du climat au cours des quatre dernières années
- Les pays pauvres risquent d'attendre plus de trois ans avant d'accéder aux fonds
- La majeure partie des fonds promis pour les changements climatiques proviennent des budgets officiels d'aide, en laissant moins pour l'action dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la pauvreté.

Les arbres des forêts tropicales absorbent environ 18 pour cent du CO₂ libéré dans l'atmosphère tous les ans par la combustion de combustibles fossiles, amortissant sensiblement le rythme du changement climatique.

Chute des prix du carbone dans la CE

Le Centre international du commerce et du développement durable (CICDD) a récemment signalé que la Commission européenne (CE) n'étayerait pas le marché du carbone en Europe, malgré la baisse continue des prix. Les bas prix réalisés dernièrement pour les permis d'émission sont principalement liés à la crise financière mondiale. D'une part la contraction de la production industrielle en Europe et les réductions de dioxyde de carbone résultant de la récession économique et, d'autre part, les suppositions quant à la persistance de bas niveaux de carbone durant l'année à venir ont déclenché une avalanche de permis d'émission sur le marché, ce qui a entraîné une brusque chute des prix.

L'abondance de l'offre et la réduction des demandes de quotas carbone en Europe a poussé à une chute des prix à leur niveau le plus bas. En février, ils sont tombés à €8,20/tonne, reculant de plus de 70 pour cent par rapport à ceux réalisés à la mi-2008 lorsqu'ils atteignaient €30. Cette dégringolade des prix a mené à préconiser l'intervention de l'UE pour soutenir les prix ou fixer un prix plancher. Ces demandes ont été sommairement rejetées par la CE qui préfère voir le marché décider des prix des permis.

Le ralentissement du marché européen du carbone a également soulevé des inquiétudes au sujet de l'impact des prix en baisse sur des projets relevant du Mécanisme pour un développement propre (MDP), y compris les projets de foresterie (déjà peu nombreux même lorsque les prix étaient élevés), et sur d'autres initiatives de compensation du carbone. Les bas prix décourageront des réalisateurs de nouveaux projets, réduisant les perspectives de voir de tels projets contribuer à la réduction et/ou à l'atténuation des émissions et au transfert de technologies propres dans le monde en développement. Les problèmes sur le marché de l'UE ont également poussé d'autres pays comme l'Australie à réexaminer leurs propres plans de marchés du carbone.

Monsieur,

Je suis heureux de vous informer que je reçois régulièrement le bulletin Actualités des Forêts Tropicales. J'ai beaucoup apprécié votre éditorial «Renforcer la diversité» dans le numéro AFT 16(2). Cette édition a fait la synthèse de la révision des programmes de l'OIBT sur la biodiversité. Les directives visant à promouvoir l'amélioration générale de la gestion des forêts tropicales naturelles sont essentielles pour la conservation de la biodiversité.

L'article de Florence P. Soriano sur l'utilisation durable du bambou en Thaïlande est important du point de vue de l'Inde, étant donné que les communautés tribales de Maharashtra, Goudjérate et Karnataka dépendent des bambous pour assurer leurs moyens d'existence. Elles ont besoin d'apprendre à utiliser les bambous et à les valoriser. Le Gouvernement indien a instauré à l'intention des communautés tribales un programme de formation qui sera dispensé par une organisation non gouvernementale. Cet article sera extrêmement utile pour ce travail.

La section «Quoi de neuf sous les tropiques?» était également instructive, en particulier l'article sur les tribus cachées d'Amérique latine. Je voudrais signaler que dans les îles d'Andaman il existe des tribus semblables qui ont survécu au tsunami de l'Océan indien il y a quelques années

Salutations distinguées
Suresh Deshpande
Ingénieur forestier (retraité)
Maharashtra, Inde

Monsieur,

Je suis propriétaire et directeur d'une entreprise commerciale de teck nouvellement établie à Singapour et axée sur le teck latino-américain. Au cours de mes 13 années d'expérience dans le négoce du teck à travers l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine, plus de 750.000 mètres cubes de teck auraient été commercialisés par mon intermédiaire.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de M. Raymond Keogh (AFT 16(2)) sur la fixation des prix du teck. Je vous adresse quelques observations dans l'espoir d'une discussion significative pour déterminer s'il est en fait possible d'établir un système transparent pour l'établissement des prix du teck. Mes commentaires sont les suivants:

1) L'évaluation des grumes de teck dépend des facteurs suivants: longueur, circonférence, tronc droit, conformation générale y compris défilement, poids, épaisseur de l'écorce, teneur en sève, contenu en bois parfait, couleur du bois parfait, texture du bois parfait comprenant l'espace entre les cernes, dureté du bois parfait et profil de défauts. Il se peut que j'en aie oublié mais c'est en général l'essentiel. En dehors de la longueur, de la circonférence et du poids, le reste est en grande partie une question d'appréciation.

2) A la différence d'autres produits comme le sucre, le riz etc. où les services d'inspection par des tiers peuvent évaluer la qualité, ce n'est pas possible pour le teck. L'évaluation de la qualité du teck et, par conséquent, la fixation des prix sont en général confiées à des spécialistes du commerce et non à des services d'inspection. On note également parmi les experts des divergences de vues résultant pour la plupart de la situation courante du marché et des intérêts commerciaux des experts.

3) Je suggérerais d'examiner la question en fonction d'une échelle de prix portant sur une source d'origine en Amérique latine et une en Afrique (par exemple le Panama et le Ghana). Nous devrions définir le prix d'une grume standard de 2,2 mètres en le fixant selon des gammes de diamètre et de classe, comme indiqué dans l'article visé ci-dessus. Le marché est plus accoutumé à un prix d'origine et il serait plus facile à tous de comparer. Ce serait peut-être mieux que d'essayer de calculer les prix purement en fonction des paramètres physiques.

Il est relativement plus facile de fixer des critères pour les plantations bien gérées, lesquelles se trouvent essentiellement en Amérique latine et représentent, à mon avis, l'avenir du négoce de teck. A l'heure actuelle, l'Amérique latine ne compte que pour pas plus de 10-15 pour cent dans l'utilisation totale de teck mais cela pourrait changer en mieux dans l'avenir.

Le segment latino-américain est également celui où il existe des investisseurs, en grande partie du secteur financier, qui analysent et calculent, à la différence de la situation en Afrique ou en Asie, où nous voyons plutôt des organisations gouvernementales qui en grande partie «acceptent» les prix du marché. Une solution de fixation des prix est susceptible d'accroître les investissements dans le secteur des plantations de teck.

L'article de Keogh se rapporte au classement du teck naturel au Myanmar. Le classement du teck au Myanmar n'est pas aussi rigoureusement appliqué qu'il ne semble en fonction de règles de classement fixes. Les règles de classement sont approximatives et le classement change nettement, selon la pression exercée par le gouvernement sur les fonctionnaires du MTE qui en sont chargés. Ainsi vous pouvez trouver un classement très libéral pour les SG4 pendant quelques mois, suivi d'un classement très serré pendant plusieurs mois pour ces mêmes SG4. Dans le cadre des classes elles-mêmes, les prix varient énormément, pouvant facilement entrer dans la fourchette de 300 à 500 dollars le mètre cube. Le jugement de la valeur sur le teck du Myanmar est extrêmement complexe.

Meilleure salutations
Rahul Ahuja
Renewable Woods Pte Ltd
02-01, Keypoint, 371, Beach Road, Singapour-199597
rahul@renewablewoods.com

Les lettres au rédacteur sont les bienvenues. Elles peuvent lui être envoyées à l'adresse postale ou par courriel au point de contact indiqué à la page 2. Les lettres doivent contenir l'adresse complète de l'envoyeur et peuvent être révisées par souci de clarté ou de concision.

Villes et nature, Forum 2009

Edmonton, Alberta, Canada

12-13 juin 2009

Coût: voir le lien internet ci-dessous

Les zones naturelles présentes dans le tissu urbain sont gérées par les autorités locales, et toutes les autres zones naturelles et initiatives de conservation le sont par des agences de conservation qui ont besoin du soutien des administrations locales pour réussir dans un contexte urbain. Pratiquement tous les aspects de la gouvernance urbaine ont des incidences directes ou indirectes sur la biodiversité. Ces aspects incluent les plans d'occupation des sols, la fourniture de services municipaux (par exemple la gestion des déchets et le traitement de l'eau), et même les achats publics (axés sur des produits et des services respectueux de la biodiversité et durables, dont les producteurs et pourvoyeurs devraient être au fait des questions de durabilité et d'environnement).

La manifestation appelée Urban Nature Forum, dont la portée et la représentation internationale sont inégalées, est une tribune où les pouvoirs locaux, les communautés et leurs partenaires se rencontrent pour partager et échanger leurs avis sur les meilleures pratiques, les connaissances scientifiques et les nouvelles orientations dans le domaine de la biodiversité urbaine. Le forum rassemblera des représentants des autorités locales et régionales, des scientifiques et des représentants de diverses organisations conservacionnistes locales et internationales.

Les thèmes discutés comprendront:

- Actions locales dans les villes à travers le monde
- Collaboration entre les autorités urbaines, provinciales et fédérales
- Biodiversité et ses rapports avec l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets au niveau local
- Rôle des pouvoirs locaux dans la création d'aires protégées et l'intendance des aires naturelles
- Services écosystémiques: Comment les villes peuvent-elles mesurer les avantages de la biodiversité?

Pour tout renseignement complémentaire et pour s'inscrire, visiter le site www.iclei.org/urbannature2009.

Programme de formation estival ProForest 2009

Oxford, Royaume-Uni

13-17 juillet 2009

Coût: Variable selon les cours choisis

Le programme estival de formation Proforest, maintenant dans sa huitième année, est une occasion unique pour quiconque intervient dans les domaines de la gestion ou de la certification des forêts, de mettre en application des plans d'achats responsables de bois, d'approvisionnement et de produits agricoles ou biocarburants. Les cours portent sur des questions d'actualité et sont conçus en vue de rassembler des acteurs importants du monde entier.

Les participants peuvent articuler leur propre programme de un à quatre cours (durant chacun un à trois jours) en choisissant d'entre les thèmes suivants:

- Foresterie: comprendre ce qu'impliquent la certification, la légalité et les initiatives de gouvernance;
- Approvisionnement et production responsables de produits agricoles;
- Gestion responsable de la filière d'achat et d'approvisionnement de produits forestiers;
- Introduction au concept de haute valeur pour la conservation (HVC);
- Identifier et gérer les hautes valeurs pour la conservation propres aux ressources naturelles - systèmes de production;
- Forêts et changements climatiques;
- Mise à jour sur la responsabilité en matière de biocarburants; et
- Comprendre les impératifs sociaux d'une certification durable.

Les cours de formation comprennent des présentations, des groupes et des discussions pour offrir le plus d'occasions possible de partager l'enseignement. La priorité sera donnée aux participants s'inscrivant pour toute la semaine.

Pour tout renseignement complémentaire et pour s'inscrire, visiter le site <http://www.proforest.net/summer-training>

Gestion de conflits concernant les ressources naturelles: Concepts et pratique

Bangkok, Thaïlande

15-25 septembre 2009

Coût: 2000 \$EU

Les conflits sont inhérents à la gestion des ressources naturelles. Les pouvoirs locaux, les entreprises et les ONG ont souvent des vues très différentes quant à la façon dont des ressources devraient être gérées et utilisées. Il est donc souvent inévitable que des conflits surgissent sous de nombreuses formes. Dans ces situations difficiles, il est de plus en plus fait appel à des spécialistes en matière de foresterie et de ressources naturelles pour négocier entre les diverses parties prenantes.

Ce cours de formation fera connaître aux participants les principes de base, le savoir-faire et les techniques employées pour analyser et servir de médiateur dans un conflit. Les participants augmenteront leurs connaissances et compétences dans l'analyse d'un conflit, l'évaluation des options quant à sa gestion et dans l'élaboration de stratégies pour résoudre les conflits. Ils s'entraîneront à une variété de techniques de gestion de conflits visant à négocier et conclure des accords, et apprendront comment planifier et soutenir les approches collaboratives de la gestion des conflits. Ce qui importe c'est que les participants apprendront également à jouer un rôle anticipatif en prévoyant les conflits et en prenant les devants dès le début.

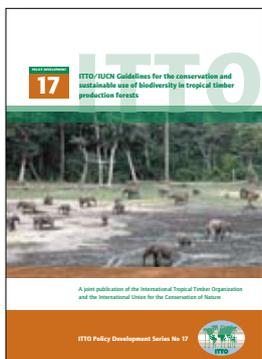
Adresse: Leela Wuttikraibundit, Capacity Building Services, Regional Community Forestry Training Centre for Asia and the Pacific (RECOFTC), P.O. Box 1111, Kasetsart University, Bangkok 10903, Thaïlande; Tél 66-2-940-5700 poste 1234; Fax 66-2-561-4880, 562-0960; leela@recofic.org ou contact@recofic.org;

Les cours et le forum se dérouleront en anglais, sauf indication contraire. La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats éventuels d'obtenir davantage de renseignements au sujet des cours qui les intéressent et des établissements qui les proposent.

Résumé par
Ken Sato

► **OIBT/IUCN, 2009. Directives OIBT/IUCN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois. Série Politiques forestières N°17. Yokohama, Japon. ISBN: 4-902045-41-9**

Dépositaire: Secrétariat de l'OIBT (voir l'adresse complète à la page 2); en ligne sous Publications à www.itto.or.jp



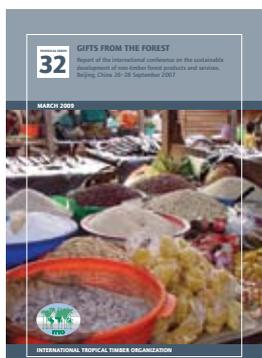
Cet ouvrage publié conjointement par l'OIBT et l'Union internationale pour la conservation de la nature est une révision complète et la mise à jour des premières directives sur la biodiversité publiées par l'OIBT en 1993. Elle présente explicitement les mesures que les décideurs, gestionnaires de forêts et autres parties prenantes devraient mettre en oeuvre

pour améliorer la conservation de la biodiversité dans les forêts de production tropicales.

Disponible en anglais, français et espagnol

► **OIBT. 2009. Gifts from the forest. Série technique N°32. Yokohama, Japon. ISBN: 4-902045-45-1**

Dépositaire: Secrétariat d'OIBT (voir l'adresse complète à la page 2); en ligne sous Publications à www.itto.or.jp

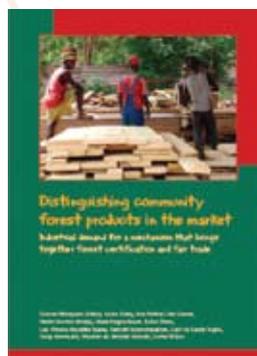


Ce rapport récapitule les travaux d'une conférence internationale sur les PFNL tenue à Beijing (Chine) et convoquée par l'OIBT, l'Académie forestière de Chine, le Réseau international pour le bambou et le rotin, le Centre international pour le bambou et le rotin (ICBR), et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Cette conférence visait à promouvoir le développement des PFNL et des services rendus par les forêts dans la mesure où il peut améliorer l'attrait économique du maintien de la base de ressource forestière. Elle a constaté que la valorisation de ces produits et services au niveau local pouvait procurer d'importants avantages économiques aux communautés tributaires des forêts. Elle a également constaté que l'absence de droits explicites de tenure et d'accès aux ressources entrave le développement des petites entreprises et des communautés tributaires des forêts qui pourraient considérablement contribuer à la valorisation et à la commercialisation des PFNL.

► **Macqueen, D. (Editeur), Dufey, A., Cota Gomes, A.P., Sanchez Hidalgo, N., Regina Nouer, M., Pasos, R., Argüelles Suárez, L.A., Subendranathan, V., García Trujillo, Z.H., Vermeulen, S., Mauricio de Almeida Voivodic, Wilson, E. 2009. Distinguishing community forest products in the market: Industrial demand for a mechanism that brings together forest certification and fair trade. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres, R-U. ISBN: 978-1-84369-684-1**

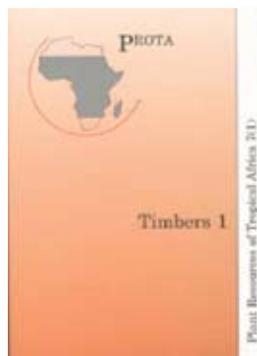
Dépositaire: Earthprint, P.O.Box 119, Stevenage, Hertfordshire, SG1 4TP Angleterre, RU; <http://www.earthprint.com/>, <http://www.iied.org/pubs/display.php?o=13547IIED>; édition imprimée 30.00 \$EU, téléchargeable gratuitement



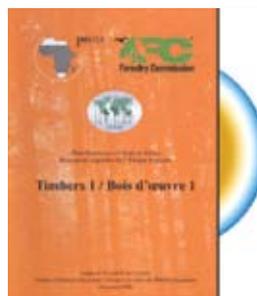
Ce rapport étudie la nécessité d'un mécanisme qui relie la certification des forêts et le libre échange sur le marché du bois. Il contient une étude basée sur des enquêtes auprès d'acheteurs de bois dans 21 pays, assortie d'une analyse détaillée d'études de cas sur la chaîne de valeurs dans quatre de ces pays. Le rapport examine les nombreuses questions que soulève l'évolution des rapports entre l'Etat, le secteur privé et les acteurs de la gestion des forêts opérant au niveau local.

► **PROTA. 2008. Bois d'oeuvre 1: Ressources végétales de l'Afrique tropicale (PROTA 7(1)). PROTA, Wageningen, Pays-Bas. ISBN: 978-90-5782-210-0/978-3-8236-1542-2 (livre et CD-Rom); 978-90-5782-209-4/978-3-8236-1541-5 (livre seulement)**

Dépositaire: Secrétariat de l'OIBT (voir l'adresse complète à la page 2); en ligne sous Publications à www.itto.or.jp



Cette publication et la base de données sur CD sont des produits d'un projet OIBT (PD 264/04) décrivant les caractéristiques des arbres à bois d'oeuvre de l'Afrique tropicale. Prota 7(1) répertorie 511 espèces dont l'usage primaire est le bois d'oeuvre, qui appartiennent à 25 familles botaniques. Les bois autres bois d'usage primaire seront inclus dans un tome suivant (PROTA 7(2)).



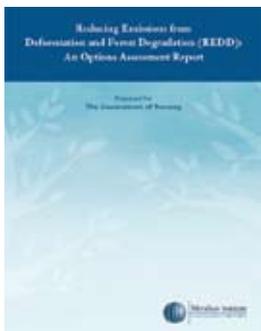
PROTA (Ressources végétales de l'Afrique tropicale) est un programme international fournissant essentiellement des informations sur plus de 7.000 plantes de l'Afrique tropicale utiles à l'homme. Son but est de rendre facilement accessible toute la richesse des connaissances dispersées

concernant ces ressources végétales à des fins d'éducation, de vulgarisation, de recherche et pour l'industrie, en les présentant dans des bases de données sur Internet, des livres, des disques CD-ROM, etc.. Des renseignements supplémentaires sont publiés sur le site www.prota.org; une base de données ('Protabase') peut être consultée sur le site www.database.prota.org/search.htm.

Disponible en anglais et français; CD-ROM bilingue

► **Meridian Institute. 2009. Réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt (REDD): Un rapport d'évaluation des choix. Préparé pour le Gouvernement norvégien, par Arild Angelsen, Sandra Brown, Cyril Loisel, Leo Peskett, Charlotte Streck et Daniel Zarin.**

Disponible sur: <http://www.REDD-OAR.org>.



L'atténuation des changements climatiques sera à la fois coûteuse et difficile, mais les coûts et la complexité associés à ce défi ne sont rien en comparaison des risques et des frais qui ne manqueront pas d'accompagner l'absence de mesures décisives. La déforestation étant responsable d'environ 18 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde

— plus que l'ensemble du secteur mondial des transports — la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) doit faire partie de l'Accord de Copenhague de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Sans cela, on ne pourra pas atteindre l'objectif largement accepté de limitation des augmentations de température à 2 °C au maximum.

Afin de saisir le potentiel d'atténuation du secteur forestier, ce rapport, récemment publié par le Meridian Institute pour le Gouvernement norvégien sur l'évaluation des choix, suggère une approche souple et en trois phases de mesures politiques et d'incitations positives afin de tenir compte i) des diverses capacités et circonstances des pays REDD, ii) d'une portée étendue de la REDD visant à inclure la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone des forêts, et iii) des contraintes à court terme dues à la crise financière mondiale actuelle.

La Phase 1, déjà lancée dans de nombreux pays, comprend l'élaboration de stratégies nationales REDD avec l'établissement d'un dialogue national, le renforcement des institutions et des activités de démonstration. La Phase 2 fait entrer en jeu une approche basée sur des fonds d'appui à la mise en oeuvre des politiques et mesures proposées par ces stratégies nationales REDD gérées sur la base de mesures de performance convenues à l'avance. Pour permettre de se rapprocher de l'objectif de réduction de moitié de la déforestation d'ici 2020, la Phase 2, qui sera lancée en 2010, doit comprendre des engagements financiers obligatoires au niveau international de la part des pays industrialisés, d'un niveau suggéré de 2 milliards de dollars EU par an, passant progressivement à 10 milliards de dollars par an d'ici 2014. La Phase 3 apportera des éléments quant à un futur régime doté d'un instrument de conformité basé sur des réductions d'émissions et hausses d'absorptions de gaz à effet de serre quantifiées.

La transition de la Phase 2 à la Phase 3 inclut l'établissement de niveaux de référence et de mesures de suivi, rapportage et vérification (MRV) des émissions et des absorptions. Les taux nationaux antérieurs de déforestation représentent les meilleures prédictions de la déforestation à court terme; ils peuvent servir de point de départ pour l'établissement des niveaux de référence,

mais les disparités entre les divers contextes nationaux requièrent que d'autres variables soient prises en compte, notamment la couverture forestière et le niveau de revenu.

L'établissement des niveaux de référence doit aussi i) refléter le respect du principe de réduction des émissions du secteur forestier au niveau mondial, et ii) suivre un processus compatible avec une incorporation future dans un cadre plus large de suivi sectoriel de l'agriculture, des forêts et autres usages du sol (AFOLU). Par ailleurs, la composante MRV doit aussi suivre les procédures existantes et appropriées de la CCNUCC et les méthodologies du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Les politiques REDD et leur mise en oeuvre doivent en outre encourager la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales au plan international aussi bien que national. Ce rapport examine diverses approches tant dans le cadre du processus de la CCNUCC qu'en-dehors de celui-ci, dont des mécanismes procéduraux, une conception minutieuse des systèmes de financement et de MRV, et la clarification des droits fonciers et des droits liés aux ressources naturelles.

Pour que la REDD donne des résultats durables, elle nécessitera un partenariat mondial avec d'une part un leadership des pays REDD afin d'assurer une mise en oeuvre couronnée de succès, avec notamment la participation des peuples autochtones et des communautés locales, et d'autre part le leadership des pays industrialisés assuré par des réductions importantes des émissions nationales et un soutien aux mesures REDD.

Disponible en anglais, français, Espagnol et Portugais

Avis du Secrétariat

Appel à propositions pour des programmes thématiques OIBT

Les pays producteurs et pays consommateurs en développement membres de l'OIBT sont invités à soumettre, aux fins d'examen en vue de leur éventuel financement, des propositions pour les programmes thématiques de l'OIBT sur la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et la valorisation des services environnementaux dans les forêts tropicales (REDDES), et sur l'application des lois forestières, la gouvernance et le commerce (TFLET). Les Comités consultatifs de ces deux programmes (TPAC) ont récemment achevé la préparation des Documents de programme (TPD) les concernant, lesquels sont disponibles dans la partie du site www.itto.int actuellement réservée aux membres.

Dans les TPD, la section relative aux activités fournit une liste indicative non exhaustive des activités susceptibles d'être appuyées par ces programmes. Les propositions qui seront jugées prioritaires aux termes de cet appel sont précisées sur le site indiqué plus haut.

Les pays membres intéressés sont invités à soumettre des propositions au Secrétariat de l'OIBT dès que possible avant le 30 juin 2009, dernier délai, par l'entremise de leurs points de contact officiels avec l'OIBT. Les propositions devront être préparées en respectant les directives et le format prescrits dans le Manuel de l'OIBT pour la formulation des projets (2008) et facilités par le logiciel ITTO ProTool (disponibles également sur www.itto.int).

Nécrologie

David W.K. Boulter, Président du Conseil international de bois tropicaux en 1992, est décédé chez lui à Ottawa (Canada) le 31 mars 2009 à l'âge de 66 ans après une brève lutte contre le cancer. David avait pris sa retraite il y a quelques années après une longue carrière dans le service des forêts du Canada, dont il s'était absenté plusieurs fois pour accomplir des missions internationales pour l'OIBT et d'autres organisations internationales. Il laisse chez ses amis de l'OIBT le souvenir indélébile de sa bonne humeur durant sa présidence du Conseil et un sentiment de reconnaissance pour ce qu'il a contribué à l'Organisation pendant ses années formatives au début des années 90. David laisse dans le deuil son épouse Diana (à qui des marques de condoléances peuvent être envoyées sur d_boulter@hotmail.com) et ses enfants James et Kelly.

► 1-12 juin 2009

30èmes Sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC

Sixième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme (AWG) et huitième session du Groupe de travail spécial des nouvelles engagements des Parties visées à l'annexe 1 du Protocole de Kyoto.

Bonn, Allemagne

Adresse: Secrétariat CCNUCC;

Tél: 49-228-815-1000;

Fax: 49-228-815-1999;

www.unfccc.int/meetings/unfccc_calendar/items/2655.php?year=2009

► 5 juin 2009

Journée mondiale de l'Environnement: Votre planète a besoin de vous

Mexico City, Mexique

Adresse: Ms. Lucita Jasmin;

Division of Communications and Public Information;

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);

Tél: 254-20-7623401 / 7623128

Fax: 254-20-7623692 / 7623927

worldenvironmentday@unep.org

► 18-20 juin 2009

International Wildfire Management Conference

Sydney, Australie

Adresse: IWMC09

Conference Managers;

Postal: GPO Box 128,

Sydney NSW 2001 Australie;

Courrier: Level 10, 51 Druitt St,

Sydney NSW, 2001 Australie;

Tél: 61 2 9265 0700;

Fax: 61 2 9267 5443;

wildfiremanagement09@tourhosts.com.au;

www.wildfiremanagement09.com

► 30 juin-2 juillet 2009

Regional Meeting on Ramin under CITES

Bogor, Indonésie

Adresse: Secrétariat OIBT;

Tél: 81-45-223-1110;

Fax: 81-45-223-1111;

itto@itto.or.jp; www.itto.int

► 30 juin-2 juillet 2009

Conférence internationale sur la promotion du commerce intra-africain du bois et d'autres produits ligneux.

Accra, Ghana

Adresse: Secrétariat OIBT;

Tél: 81-45-223-1110;

Fax: 81-45-223-1111;

itto@itto.or.jp; www.itto.int

► 6-10 juillet 2009

58ème session du Comité permanent de la CITES

Genève, Suisse

Adresse: Secrétariat CITES;

Tél: 41-(0)22-917-8139/40;

Fax: 41-(0)22-797-3417;

info@cites.org; www.cites.org/

► 10 juillet 2009

Conférence pour l'éducation environnementale des enfants sur les forêts tropicales

Yokohama, Japon

Adresse: Secrétariat OIBT.

Kanako Sakaguchi,

Management Services;

Tél: 81-45-223-1110;

Fax: 81-45-223-1111;

sakaguchi@itto.or.jp;

www.itto.int

► 13-16 juillet 2009

Forum régional d'Amérique latine visant à promouvoir la dendroénergie utilisant les résidus et les déchets de bois

Manaus, Amazonas, Brésil

Adresse: Secrétariat OIBT

Dr. Tetra Yanuariadi, Division

de l'industrie forestière, OIBT

Tél: 81-45-223-1110;

Fax: 81-45-223-1111;

tetra@itto.or.jp; www.itto.int

► 3-5 août 2009

7th Pacific Regional Wood Anatomy Meeting 2009

Kuala Lumpur, Malaisie

Adresse: Dr. H'ng Paik San,

Faculty of Forestry, University

Putra Malaysia, 43400 Serdang,

Selangor Darul Ehsan, Malaysia;

Tél: 603-8946-7189;

Fax: 603-8943-2514;

prwac2009@gmail.com ou

prwac@forr.upm.edu.my;

www.prwac2009.com/

► 11-14 août 2009

7ème Congrès latino-américain sur la législation forestière

Curitiba, Paraná, Brésil

Adresse: www.direitoflorestalambiental.com.br

► 17-20 août 2009

Conférence de la Division 4.01 de l'IUFRO. Meeting Multiple demands for forest information:

new technologies in forest data gathering

Mount Gambier, Australie

méridionale

Adresse: Dr Jim O'Hehir,

Executive General Manager,

Planning and Development,

Forestry SA, Jubilee Highway

East, PO Box 162, Mount

Gambier, SA 5290, Australie;

Tél: 61 8 8724 2721;

Fax: 61 8 8724 2871;

ohehir.jim@forestrysa.sa.gov.au;

www.alloccasionsgroup.com/IUFRO

► 23-29 août 2009

2ème Congrès mondial d'agroforesterie

Nairobi, Kenya

Adresse: Dennis Garrity, World

Agroforestry Centre;

Tél: 254 20 722 4000;

Fax: 254 20 722 4001;

wca2009@cgiar.org; www.worldagroforestry.org/wca2009/

► 23-27 août 2009

19th Conference of the Society for Ecological Restoration

International SERI 2009

World Conference on

Ecological Restoration:

Making Change in a Changing World

Perth, Australie occidentale

Adresse: seri2009@bgpa.wa.gov.au

► 3 septembre 2009

Conférence annuelle 2009 de l'Institut forestier européen

Dublin, Irlande

Adresse: Anu Ruusila, EFI;

anu.ruusila@efi.int

► 4-5 septembre 2009

Gestion des écosystèmes forestiers au 21ème siècle (séminaire en marge de la conférence annuelle de l'EFI)

Dublin, Irlande

Adresse: John Gilliland;

john@jfbolutions.com

► 28 septembre-9 octobre 2009

AWG-KP 9 et AWG-LCA 7

Groupe de travail spécial des nouvelles engagements des Parties visées à l'annexe 1 du Protocole de Kyoto (AWG-KP),

Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme (AWG-LCA)

Bangkok, Thaïlande,

Adresse: UNFCCC;

secretariat@unfccc.int

► 18-25 octobre 2009

XIIIe Congrès forestier mondial

Buenos Aires, Argentine

Adresse: Olman Serrano,

WFC-XIII@fao.org; ou

Leopoldo Montes, info@wfc2009.org;

www.wfc2009.org

► 21-23 octobre 2009

ASEAN Conference on Biodiversity 2009

Singapour

Adresse: ACB2009 Secretariat,

ASEAN Centre for Biodiversity

(ACB), Los Baños, Laguna,

Philippines; ACB2009@aseanbiodiversity.org

► 28-30 octobre 2009

8th Biennial Residue-to-Revenue Residual Wood Conference

Vancouver, Canada

Adresse: Christina Ferreira,

Conference Manager;

Tél: 1-250-469-1958;

ctferreira@shaw.ca; www.forestnet.com/rwc/index.htm

► 29-30 octobre 2009

8th International Machinery and Timber Products Show and 9th Plywood and Tropical Timber International Congress

Belém, Brésil

Adresse: Congress organizer;

Tél: 55 (11) 3722 3344;

wrsp@wrsaopaulo.com.

brwww.wrsaopaulo.com.br/

wrsp@wrsaopaulo.com.br;

www.wrsaopaulo.com.br/wrsp@wrsaopaulo.com.br

► 9-14 novembre 2009

45ème Sessions du Conseil international des bois tropicaux et des comités associés

Yokohama, Japon

Adresse: Secrétariat OIBT;

Tél: 81-45-223-1110;

Fax: 81-45-223-1111;

itto@itto.or.jp; www.itto.int

► 30 novembre-11 décembre 2009

15ème Conférence des Parties à la CCNUCC et 5ème session des Parties au Protocole de Kyoto

Copenhague, Danemark

Adresse: Secrétariat CCNUCC;

Tél: 49 228 815 1000;

Fax: 49 228 815 1999;

secretariat@unfccc.int; http://unfccc.int/meetings/unfccc_calendar/items/2655.php?year=2009

► Février 2010 (date à confirmer)

15ème Session de la Conférence des Parties à la CITES

Doha, Qatar

(venue à confirmer)

Adresse: info@cites.org;

www.cites.org/

► 23-27 août 2010

8ème Colloque Flora Malesiana

Singapour

Adresse: Singapore Botanic

Gardens, 1 Cluny Road,

Singapore 259569;

Fax: 65 64674832;

Floramalesiana2010@nparks.gov.sg; www.sbg.org.sg/fm8

► 23-28 août 2010

23ème Congrès mondial de l'Union internationale des organisations de recherche forestière (IUFRO)

"Forests for the Future: Sustaining Society and the Environment"

Séoul, République de Corée

Adresse: 2010 iufro Congress

Organizing Committee, Korea

Forest Research Institute,

57 Hoegi-ro, Dongdaemun-gu,

Séoul 130-712, Corée;

Tél: 82 2 961 2591;

Fax: 82 2 961 2599;

iufrococ@forest.go.kr ou

iufro2010.comiufrococ@forest.go.kr;

www.iufro2010.comiufrococ@forest.go.kr

Leslie fut l'auteur principal du rapport de la mission de l'OIBT au Sarawak en 1990, à un moment où le Sarawak était le centre d'une attention mondiale à cause de son industrie forestière destructive et de la situation désespérée des populations forestières Penan. Ce rapport de mission a été d'une importance majeure pour le développement de l'OIBT et celui du secteur forestier du Sarawak et a contribué au relâchement des tensions dans ce pays. En 1994, l'université de Melbourne a conféré à Leslie un diplôme de Docteur ès Sciences en reconnaissance de son travail en foresterie internationale.

Leslie était un sceptique qui prenait plaisir à défendre un argument. Dans ses discours il présentait souvent les idées reçues sur une question avant de démolir de façon experte les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées. A la manière d'un pragmatiste sceptique, il prenait plaisir à dépeindre les défauts et les lacunes d'un large coup de pinceau, souvent en s'appuyant sur des calculs faits au dos d'une enveloppe. Il y a quelque temps, il écrivit un essai intitulé 'La stupidité est presque toujours gagnante', mais il équilibrait son cynisme avec humour et le comportement d'un vrai gentleman. Il avait sans aucun doute un fort côté pessimiste. Dans un article publié dans AFT en 2006 il écrivait:

«Le seul intérêt à continuer de parler de l'AFD est de trouver une solution à l'énigme suivant: tout le monde se prononce en faveur de l'AFD mais personne n'est disposé à en faire les frais. Si aucune réponse n'est apportée, la poursuite du débat n'en trouvera pas non plus. Mais les délibérations permettent à certains d'atteindre un objectif utile: elles créent l'illusion que l'on fait quelque chose. Par conséquent, dans un monde où l'illusion compte souvent tellement plus que la réalité, la combinaison le pourparlers et d'inaction semble avoir un avenir assuré.»

Néanmoins, dans ses interactions personnelles il était optimiste, et il eut une influence positive sur la vie de beaucoup de personnes. Il avait le don d'engager la conversation avec ceux qu'il rencontrait pour la première fois, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes et quelque que soit leur ethnie ou leur éducation, en plaisantant de façon impersonnelle au sujet des défauts d'une organisation ou de l'économie. Il savait également préciser d'une manière qui ne menaçait ou n'embarrassait pas leurs partisans la nécessité de repenser des idées, et il encourageait les jeunes forestiers à élever leurs aspirations, comme peuvent en témoigner beaucoup de ceux qui occupent des postes de haut niveau. C'était un gentleman à tous points de vue; ses discours étaient toujours lubrifiés par de nombreuses tasses de thé. Quels qu'étaient le sujet ou la préoccupation examinés avec lui, on en dégagait le sentiment que c'était quelqu'un qui écoutait, sondait et prenait les choses à cœur, autant qu'il conseillait. Il ne souffrait pas de fausse modestie. En 2005, à l'âge de 84 ans (il travaillait encore), il disait, en se tapant le front: «je me demande parfois si ce que j'ai là haut est encore bon. Alors je me dis, c'est encore meilleur que chez la plupart des gens». Il avait raison. Il laisse derrière lui son épouse, Jean, deux filles et cinq petits-enfants.

La famille d'Alf Leslie et le Département de foresterie et des sciences écologiques à l'université de Melbourne plantent un bosquet commémoratif sur le Campus Creswick. Pour faire un don, visiter le site www.itto.int et suivre les liens.

Cette notice bibliographique a été rédigée par Ian Ferguson, Steve Johnson et Alastair Sarre, avec le concours de beaucoup d'autres. Des variantes ont paru dans la revue International Forestry Review, The Melbourne Age et d'autres publications.

Hommage de Katsuhiko Kotari

J'ai connu M. Leslie depuis longtemps et j'étais impressionné par son éminente carrière internationale. Nous avons également eu l'occasion de travailler ensemble pendant plus de quarante jours lors de la mission de l'OIBT au Sarawak en 1989 et 1990. J'étais alors très impressionné par l'ampleur de ses connaissances sur les questions forestières. En outre, en tant que chef de la mission de l'OIBT à Fidji en 2004, je me souviens de l'enthousiasme avec lequel M. Leslie donnait de précieux conseils aux fonctionnaires de Fidji sur le futur développement de la foresterie dans ce pays. Durant le programme chargé de cette mission, il a semblé n'être pas dans le meilleur état de santé, malgré ses visites à l'hôpital local de temps à autre. Je respectais vraiment M. Leslie de n'épargner aucun effort pour mener à bien la mission.

M. Leslie m'avait dit que pendant la seconde guerre mondiale il était souvent monté à bord des avions de chasse dans port de Moresby pour effectuer des raids aériens sur Rabaul. Je lui ai répondu que je servais alors dans la marine japonaise en charge du fort et de la batterie de Rabaul. Je me souviens que M. Leslie et moi nous étions promis d'échanger nos souvenirs sur les jours passés en Papouasie-Nouvelle-Guinée lorsque nous aurions pris notre retraite. Maintenant, ce n'est plus possible et j'en suis navré.

Je voudrais prier pour l'âme d'Alfred John Leslie et exprimer également mes sincères condoléances à sa famille que je n'ai pas eu le plaisir de rencontrer. Je prie pour leur santé et bonheur futur.



Katsuhiko Kotari (ci-dessus) est un éminent forestier japonais attaché depuis longtemps aux objectifs de l'OIBT. Les deux hommes ont apprécié l'ironie de leurs efforts de collaboration pour l'OIBT au cours des années, étant donné qu'ils étaient tous les deux en Papouasie-Nouvelle-Guinée ou dans les environs pour servir leurs pays pendant la seconde guerre mondiale et qu'ils se sont probablement 'tirés l'un sur l'autre'.

Décès d'un forestier

Alf Leslie, ami de l'OIBT et éminent forestier, nous a quittés au début de cette année

Alfred John (Alf) Leslie, décédé en janvier 2009 à l'âge de 87 ans, était l'un des penseurs les plus non-conformistes de la profession forestière. Né à Melbourne (Australie) en 1921, il fit ses études de sylviculture à l'École forestière de Creswick; ses points de vue iconoclastes sur la profession étaient avidement recherchés, même vers la fin de sa vie, dans son pays autant qu'ailleurs dans le monde.

Au début, Leslie occupa plusieurs postes de forestier dans diverses régions d'Australie et, plus tard, des chaires académiques aux universités de Melbourne et de Canterbury (Nouvelle-Zélande). Mais, dans les années 1960 et 70, ses intérêts et sa carrière s'orientèrent vers les tropiques et les pays en développement. Il devint le protégé de Jack Westoby, qui était alors un des principaux défenseurs du développement durable, ce concept désormais notoire; ils étaient collègues à l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture et travaillaient ensemble sur des projets de foresterie dans plusieurs pays en développement. Plus tard, Leslie rassembla, sous le titre *The Purpose of Forests*, une collection d'essais de Westoby devenue un classique, aimé des forestiers autant que des écologistes pour l'élégance avec laquelle il s'en prenait aux idées traditionnelles concernant le développement fondé sur les forêts.

Leslie partageait l'avis de Westoby que «la foresterie est un domaine qui ne concerne pas les arbres, mais la façon dont les arbres peuvent servir à l'homme». Il pensait que les forêts, en particulier dans

Il devint le protégé de Jack Westoby, qui était alors un des principaux défenseurs du développement durable, ce concept désormais notoire



les tropiques, devaient répondre à un objectif économique si elles devaient survivre. Il ne préconisait cependant pas l'exploitation forestière intensive. De nombreuses forêts tropicales contiennent, à des densités relativement faibles, des bois (tels que le teck et l'acajou) dont longévité exceptionnelle et les qualités décoratives sont telles que leur demande est presque invariable, de sorte que les consommateurs les achèteront toujours à des prix très élevés. L'astuce dans les pays tropicaux, d'après Leslie, serait de capter la valeur de ces bois plus près de la forêt, de sorte que les habitants locaux puissent en tirer le maximum d'avantages. Il préconisait ce qui revient pratiquement à un espionnage industriel pour déterminer qui, le long de la chaîne de production, accapare la majeure partie de la valeur du bois —ce n'était certainement pas les propriétaires et les habitants des forêts tropicales —et d'augmenter les prix qu'ils payaient. Axer l'attention sur ce qu'il appelait les bois «diamant» par une commercialisation intelligente et des techniques d'extraction respectueuses de l'environnement, comme l'exploitation forestière à l'aide d'hélicoptères, assurerait que les forêts rapportent des récompenses économiques à leurs propriétaires et utilisateurs, tout en préservant pratiquement toute leur biodiversité et d'autres qualités de l'environnement.

Bien que l'approche «diamant» n'ait jamais vraiment été mise en oeuvre dans les tropiques, Leslie aida, par son soutien persistant et persuasif, à convaincre de nombreux décideurs internationaux et écologistes que les forêts devaient être rentables. Ce point de vue se retrouve au fil des négociations qui se poursuivent au sujet d'un nouvel accord sur les changements climatiques susceptible d'encourager des paiements pour réduire le déboisement et la dégradation des forêts et, de ce fait, réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'approche «diamant» serait compatible avec la nécessité de piéger le carbone dans ces forêts; elle pourrait encore avoir un rôle à jouer en rendant socialement et économiquement viables les forêts destinées à piéger le carbone.

Par ailleurs, Leslie eut une influence de grande portée sur la politique forestière internationale. Dans les années 70 et au début des années 80, il faisait partie d'une poignée d'individus qui luttèrent en faveur de la création de l'OIBT, persuadé que cette institution, placée sous l'égide des Nations Unies, était essentielle pour que le secteur des bois tropicaux joue un rôle approprié dans le développement. Il joua lui-même un rôle essentiel en aidant le premier Directeur exécutif de l'OIBT, Dr B.C.Y. Freezailah, à poser les fondations du travail de l'Organisation après sa création en 1986. Au cours des années suivantes, il continua d'aider l'Organisation dans le cadre de nombreuses et importantes initiatives de caractère politique et au niveau du terrain. Il ne craignait jamais d'exprimer des idées ou des avis que certains considéraient politiquement incorrects mais qu'il était difficile de contester en raison de ses arguments à l'appui toujours irréfutables. Selon le deuxième Directeur exécutif de l'OIBT, Dr Manoel Sobral, «parmi ces quelques personnes que l'on peut considérer comme ayant été les pères fondateurs de l'OIBT, Alf est sans aucun doute celui qui lui apporta la plus grande contribution intellectuelle».